

L'ÉTAT DE LA JUSTICE TRANSITIONNELLE EN AFRIQUE

Gouvernance inclusive et participative,
égalité entre les sexes et justice
socio-économique en Afrique



7^e édition du forum africain sur la Justice Transitionnelle



L'ÉTAT DE LA JUSTICE TRANSITIONNELLE EN AFRIQUE

Gouvernance inclusive et
participative, égalité entre les sexes
et justice socio-économique en Afrique

7^e édition du forum africain sur la Justice Transitionnelle

12–14 septembre 2023

RABAT, MOROC



Ce projet est financé
par l'Union européenne





CSVR
Centre for the Study of
Violence and Reconciliation
Working towards peaceful, equal and
violence-free societies since 1989.
#CSVRS

CSV
33 Hoofd Street
Braampark Forum 5, 3rd Floor
Johannesburg, 2001
South Africa
Tel: +27 (11) 403 5650
Fax: +27 (11) 339 6785
Email: info@csvr.org.za
www.csvr.org.za

© CSV 2024

Photo credits – CSV
Designed and typeset by COMPRESS.dsl | 800963_F | www.compressdsl.com

1	Introduction	2
2	Cérémonie d'ouverture	5
3	Le discours principal – <i>Prononcé par Brian Kagoro</i>	7
4	SESSION UN : État de la justice transitionnelle en Afrique : Développements et progrès des processus nationaux de justice transitionnelle en cours – <i>Modérée par M. Salah El Oudie</i>	9
5	SESSION DEUX : La responsabilisation du secteur privé à travers la justice transitionnelle : Leçons, défis et opportunités pour la poursuite de la justice pour les violations et les crimes du secteur privé en Afrique– <i>Modérée par M. Mounir Bensalah</i>	14
6	SESSION TROIS : Violence sexuelle liée aux conflits, genre et masculinité et justice transitionnelle : Réflexions sur les progrès, les innovations, les lacunes et les opportunités – <i>Modérée par Mme Patience Chiradza</i>	18
7	SESSION QUATRE : Promotion des femmes et de la justice socio-économique en Afrique : Réflexions sur les progrès, les limites et l'innovation – <i>Modérée par Mme Mary Izobo</i>	23
8	SESSION CINQ : Le parcours de l'Afrique dans la mise en œuvre de la justice transitionnelle : Progrès et défis pour les États membres, les organes de l'UA et les CER/MR – <i>Modérée par Dr. John Ikubaje</i>	28
9	SESSION SIX : Les enfants et les jeunes dans la justice transitionnelle : Dépasser leur statut devictime pour participer activement aux processus de justice transitionnelle afin de garantir la non-réurrence – <i>Modérée par M. Usani Odum</i>	33
10	SESSION SEPT : Le rôle des INDH dans la justice transitionnelle – <i>Modérée par l'ambassadeur Calixte Mbari</i>	38
11	SESSION HUIT : Intégrer la santé mentale et le soutien psychosocial dans les processus de justice transitionnelle et de relèvement post-conflit – <i>Modérée par Mme Annah Moyo</i>	41
12	NEUVIÈME SESSION : Diversité, équité et inclusivité dans la justice transitionnelle : Façonner de nouveaux discours, optiques et approches de la justice transitionnelle – <i>Modérée par Prof. Eugene Bakama Bope</i>	44
13	Déclaration du forum	50
14	Cérémonie officielle de clôture	52
15	Recommandations issues des débats d'experts	54
	15.1 Recommandations pour l'Union Africaine (UA)	54
	15.2 Recommandations pour les États et les gouvernements	54
	15.3 Recommandations pour les organisations de la société civile (OSC)	55
16	Notes de fin	56



1 INTRODUCTION

La septième édition du Forum africain sur la justice transitionnelle s'est tenue à Rabat, Royaume du Maroc, du 12 au 14 septembre 2023. Le Forum a marqué une étape importante dans le discours sur la justice transitionnelle (JT) en Afrique. Organisé par le Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité (PAPS) de la Commission de l'Union africaine (CUA), en collaboration avec le Centre d'étude de la violence et de la réconciliation (CSV) et le Conseil national des droits de l'homme du Maroc (CNDH), le Forum a poursuivi sa tradition d'encourager le dialogue, de partager des idées et de créer des synergies entre les diverses parties prenantes.

La déclaration de l'Union africaine (UA) de faire de 2023 l'année de « l'accélération de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) » a été intégrée à l'ordre du jour et aux discussions du Forum. L'année a également coïncidé avec le 60e anniversaire de la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et le 20e anniversaire du Protocole de Maputo sur les droits des femmes en Afrique, renforçant ainsi l'importance de la justice transitionnelle pour relever les nouveaux défis, tels que l'inégalité entre les hommes et les femmes, et pour exploiter les possibilités d'autonomisation des femmes.



Le Forum de la justice transitionnelle a été convoqué avec le soutien de l'Union européenne dans le cadre de l'Initiative pour la justice transitionnelle en Afrique, financée par l'Union européenne. L'Initiative est mise en œuvre par trois partenaires du consortium : le Fonds pour l'héritage de la justice transitionnelle en Afrique (ATJLF), le Centre international pour la justice transitionnelle (ICTJ) et le Centre d'études sur la violence et la réconciliation (CSVR). Le projet vise à faciliter la domestication de la politique de justice transitionnelle de l'Union africaine (AUTJP) en soutenant la mise en œuvre de la feuille de route AUTJP par l'assistance technique, la production et la gestion des connaissances, et le soutien de la société civile à travers l'Afrique.

Depuis sa création en 2017, le Forum africain sur la justice transitionnelle a été à l'avant-garde pour sonder et comprendre les complexités de la justice transitionnelle en Afrique. En tant que plateforme multipartite, le Forum a constamment facilité des réflexions approfondies sur les avancées, les innovations et les défis du continent. Cette édition, en accord avec le thème de l'année de l'UA, avait pour thème la *Gouvernance inclusive et participative, l'égalité des sexes et la justice socio-économique en Afrique*.

La diversité des thèmes abordés par le forum a permis d'aborder une série de questions pertinentes, allant des implications de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA)

pour les groupes marginalisés au rôle du secteur privé dans les conflits, en passant par l'importance de la santé mentale et du soutien psychosocial dans le rétablissement post-conflit. Les discussions ont été enrichies par la participation d'universitaires, de décideurs politiques, de praticiens, de représentants d'institutions nationales des droits de l'homme et d'autres parties prenantes, qui ont tous apporté leurs points de vue et expériences uniques.

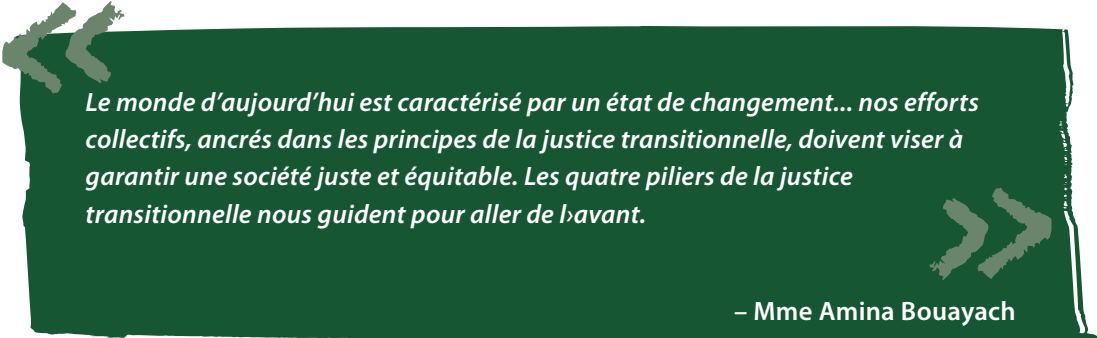
La septième édition du Forum africain sur la justice transitionnelle a souligné l'importance d'une approche collaborative et inclusive pour relever les défis multiformes de la justice transitionnelle en Afrique. Les idées et les recommandations issues du forum devraient guider les interventions et les décisions politiques futures, en veillant à ce que la quête de justice, de paix et de réconciliation en Afrique reste une valeur partagée pour l'Afrique que nous voulons, telle qu'elle est définie dans l'Agenda 2063.

Deux jours seulement après le tremblement de terre dévastateur qui a frappé la ville de Marrakech, l'ambassadeur Salah Hammad, maître de cérémonie le jour de l'ouverture du Forum, a commencé par exprimer, au nom de l'ensemble du Forum, ses sincères condoléances et sa solidarité à Sa Majesté le Roi, au gouvernement et au peuple marocains, pour cette tragédie qui a fait plus d'un millier de morts, de nombreux blessés, des déplacements massifs de population et des disparus. Dans le même ordre d'idées, des condoléances ont également été adressées au gouvernement et au peuple libyens à la suite des inondations dévastatrices qui ont causé la perte de nombreuses vies, quelques jours seulement après le tremblement de terre marocain.



2 CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

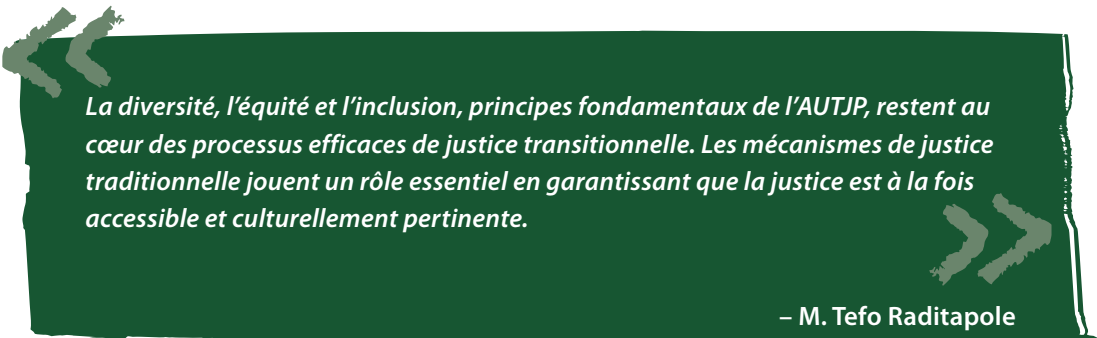
Mme Amina Bouayach, présidente de la Commission nationale marocaine des droits de l'homme (CNDH), a exprimé sa gratitude pour les condoléances, la solidarité et les prières des participants. Elle a évoqué l'importance de la justice transitionnelle en tant qu'approche holistique pour remédier aux violations des droits de l'homme commises dans le passé. S'inspirant de l'AUTJP, elle a souligné les quatre piliers de la justice transitionnelle : la recherche de la vérité, les réparations, la justice et les garanties de non-récurrence, et a insisté sur la nécessité d'une approche centrée sur les victimes, garantissant que les personnes affectées par les atrocités du passé soient au premier plan du processus de justice.



Le monde d'aujourd'hui est caractérisé par un état de changement... nos efforts collectifs, ancrés dans les principes de la justice transitionnelle, doivent viser à garantir une société juste et équitable. Les quatre piliers de la justice transitionnelle nous guident pour aller de l'avant.

– Mme Amina Bouayach

M. Tefo Raditapole, président du conseil d'administration du Centre pour l'étude de la violence et de la réconciliation, a souligné l'importance de localiser les processus de justice transitionnelle, en veillant à ce qu'ils soient adaptés aux contextes culturels et historiques spécifiques de chaque pays. Il a insisté sur le rôle des mécanismes de justice traditionnelle, comme le souligne la politique de justice transitionnelle de l'Union africaine (AUTJP), en complément des processus de justice formelle.



La diversité, l'équité et l'inclusion, principes fondamentaux de l'AUTJP, restent au cœur des processus efficaces de justice transitionnelle. Les mécanismes de justice traditionnelle jouent un rôle essentiel en garantissant que la justice est à la fois accessible et culturellement pertinente.

– M. Tefo Raditapole

M. Fabio Bargiacchi, fondateur et directeur exécutif du Centre européen pour le soutien électoral, a souligné l'interconnexion des processus électoraux et de la justice transitionnelle. Il a souligné l'importance de veiller à ce que les élections post-conflit soient organisées de manière à promouvoir la réconciliation et à prévenir la réapparition de la violence, conformément à l'accent mis par l'AUTJP sur les garanties de non-récurrence.

Notre collaboration avec l'Union africaine souligne l'importance d'intégrer les principes de la justice transitionnelle dans les processus électoraux, en veillant à ce qu'ils favorisent la paix et la réconciliation.

– M. Fabio Bargiacchi

Mme Patience Chiradza, s'exprimant au nom de S.E. l'ambassadeur Bankole Adeoye, commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité de la Commission de l'Union africaine, a souligné l'engagement de l'Union africaine à promouvoir l'égalité des sexes et la justice socio-économique en tant que composantes à part entière de la justice transitionnelle. Elle a souligné l'accent mis par l'AUTJP sur le rôle des femmes dans les processus de justice transitionnelle, en veillant à ce qu'elles ne soient pas seulement des victimes, mais aussi des participantes actives à l'élaboration des résultats de la justice.

L'engagement de l'Union africaine en faveur de l'égalité des sexes et de la justice socio-économique correspond à l'accent mis par l'AUTJP sur la nécessité de veiller à ce que les femmes jouent un rôle central dans les processus de justice transitionnelle, à la fois en tant que victimes et en tant qu'agents de changement.

– Mme Patience Chiradza

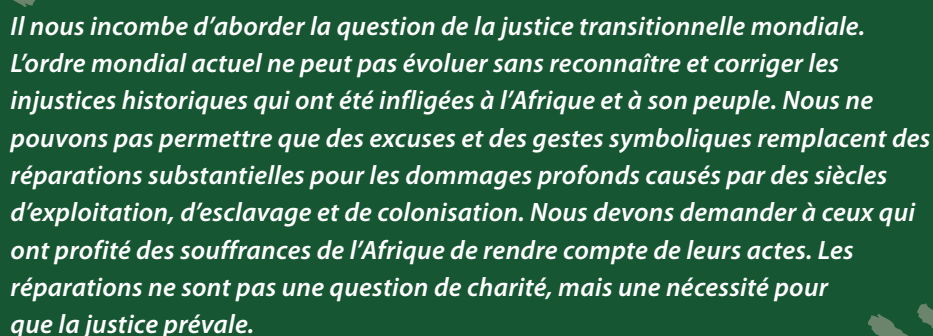
M. Mohammed Atlassi, représentant du gouvernement marocain, a discuté de l'importance de la responsabilité de l'État dans les processus de justice transitionnelle. S'appuyant sur l'AUTJP, il a souligné la nécessité pour les États de prendre des mesures proactives pour remédier aux violations des droits de l'homme commises dans le passé, garantir des réparations aux victimes et mettre en œuvre des réformes institutionnelles afin d'éviter que de telles situations ne se reproduisent.

La responsabilité de l'État est au cœur de la justice transitionnelle. Il est impératif que les États reconnaissent leurs torts passés, fournissent des réparations et mettent en œuvre des réformes pour garantir la non-récurrence, comme le souligne l'AUTJP.

– M. Mohammed Atlassi

3 Le discours principal

Prononcé par **Brian Kagoro**



Il nous incombe d'aborder la question de la justice transitionnelle mondiale. L'ordre mondial actuel ne peut pas évoluer sans reconnaître et corriger les injustices historiques qui ont été infligées à l'Afrique et à son peuple. Nous ne pouvons pas permettre que des excuses et des gestes symboliques remplacent des réparations substantielles pour les dommages profonds causés par des siècles d'exploitation, d'esclavage et de colonisation. Nous devons demander à ceux qui ont profité des souffrances de l'Afrique de rendre compte de leurs actes. Les réparations ne sont pas une question de charité, mais une nécessité pour que la justice prévale.

– M. Brian Kagoro

M. Brian Kagoro a prononcé le discours d'ouverture qui a combiné une série de thèmes pour présenter un examen complet et provocateur de la réalité multidimensionnelle de l'Afrique. Il a souligné l'impératif d'une justice transitionnelle et de réparations substantielles pour réparer les injustices historiques, l'exploitation et la colonisation, en les reliant aux thèmes plus larges de la gouvernance politique inclusive et de l'héritage des régimes oppressifs en Afrique.

Le contexte historique et la mémoire collective de l'Afrique, les impacts durables de l'esclavage, du colonialisme, de l'apartheid et de l'impérialisme et leurs implications pour la justice sociale, l'égalité et la réconciliation sont indéniables. Il en va de même pour la crise du capitalisme et du système économique mondial sur le développement socio-économique du continent. Ainsi, Kagoro a mis en évidence les disparités et les promesses non tenues en matière d'éducation et d'opportunités d'emploi dans les cadres dominants des relations internationales et des études sur le développement.¹

Il a souligné le rôle de l'éducation dans la promotion de la décolonisation et de l'action transformatrice, ainsi que les considérations éthiques et la responsabilité morale de relever et de corriger les défis historiques et contemporains, y compris l'inégalité sociale.

Le discours de M. Kagoro, sa vision profonde et ses réflexions sur les défis et les opportunités interconnectés pour façonner l'avenir de l'Afrique ont résonné avec les sentiments des participants sur ces questions.

L'Afrique, a déclaré M. Kagoro, se trouve à un moment important de l'histoire, qui offre à la fois de l'espoir et des motifs d'inquiétude. Il a noté que les dictatures règnent sur des populations méfiantes, passant souvent d'un régime oppressif à un autre, tandis que la société civile se sent impuissante, que l'État devient un adversaire et que l'anarchie prospère².

M. Kagoro a félicité l'Union africaine et toutes les personnes présentes pour leurs efforts inlassables en vue de redessiner le destin du continent, mais il a souligné que les aspirations ne devaient pas se limiter à bien faire, mais qu'elles devaient viser l'excellence. Il a loué les visionnaires panafricains tels que Kwame Nkrumah³, président fondateur du Ghana, et Julius Nyerere⁴, président fondateur de la Tanzanie, qui ont imaginé une Afrique unie et autonome, reconnaissant que la décolonisation englobait des dimensions politiques, sociales, spirituelles et économiques.

M. Kagoro a souligné l'écart croissant entre l'éducation et les possibilités d'emploi⁵, les promesses non tenues de la mondialisation et la concentration croissante des richesses et du pouvoir politique entre quelques privilégiés. Il a noté que cette tendance était particulièrement préoccupante pour un continent où de nombreux citoyens n'ont pas les moyens d'influencer les réglementations du marché ou l'allocation des ressources.⁶

L'Afrique se trouve à un carrefour où l'éducation ne garantit plus l'emploi, et où l'emploi ne garantit plus la prospérité. Par conséquent, M. Kagoro a souligné qu'il était crucial de reconnaître que les défis rencontrés n'étaient pas uniquement dus à des facteurs externes, mais que les choix et les actions des Africains eux-mêmes jouaient un rôle important, faisant ainsi de la gouvernance inclusive une priorité urgente dans le contexte de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons.

Le passé de l'Afrique pèse sur la conscience collective, comme une lutte de mémoire hantée par les héritages de l'esclavage, du colonialisme, de l'apartheid, de l'impérialisme, du néocolonialisme, de la guerre froide, des programmes d'ajustement structurel, du patriarcat, du racisme, du tribalisme, des conflits violents, du terrorisme et de l'extrémisme violent, des pandémies, du changement climatique et des nouveaux défis tels que la révolution numérique, y compris les médias sociaux et l'intelligence artificielle. M. Kagoro a insisté sur le fait que cette mémoire doit être contrebalancée par une imagination tout aussi puissante qui envisage le développement durable, l'intégration régionale, l'unité africaine et la vision de l'Agenda 2063⁷ - la transformation structurelle de l'économie et les révolutions industrielles indigènes menées par les Africains eux-mêmes.

Kagoro a souligné l'importance de réévaluer et de reconfigurer le système économique mondial, l'architecture financière et les institutions internationales, en reconnaissant que les modèles post-coloniaux dominants avaient perpétué la dépendance économique, l'assujettissement politique et les inégalités sociales.

En conclusion, M. Kagoro a exhorté l'auditoire à réimaginer la justice transitionnelle comme un investissement dans l'infrastructure humaine et la création de nouveaux systèmes économiques. Il a exprimé sa foi dans l'immense potentiel de l'Afrique qui, selon lui, réside dans la décolonisation des esprits, la restructuration des réseaux et la transformation des organisations qui façonneront l'avenir de notre continent bien-aimé.

4 SESSION UN :

État de la justice transitionnelle en Afrique : Développements et progrès des processus nationaux de justice transitionnelle en cours

Modérée par **M. Salah El Ouadie**

Au fil des ans, la justice transitionnelle s'est révélée être un processus adapté aux situations post-conflit et est largement considérée comme une voie vers la justice, la guérison et la réconciliation pour les nations qui doivent faire face aux conséquences d'un conflit, d'un régime autoritaire et de violations systématiques des droits de l'homme. Dans le contexte africain, où un nombre important de pays envisagent ou s'engagent activement dans des processus de justice transitionnelle, il est essentiel de faire le point sur l'état de la justice transitionnelle. Le parcours de chaque nation en matière de justice transitionnelle offre des perspectives, des défis et des succès uniques qui, lorsqu'ils sont considérés collectivement, fournissent des leçons inestimables pour les efforts futurs dans le domaine de la justice et de la réconciliation.

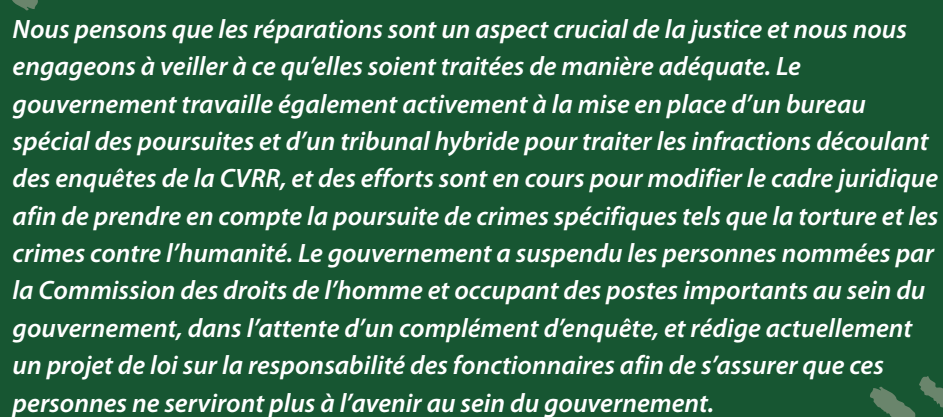
L'AUTJP lui-même est une synthèse de la sagesse et de l'expérience collectives de diverses expériences africaines de justice transitionnelle, offrant des lignes directrices qui sont à la fois universellement applicables et adaptables à des contextes spécifiques⁸. Alors que les pays naviguent dans leurs processus respectifs de justice transitionnelle, l'AUTJP peut servir de pierre de touche, garantissant que les leçons tirées de l'expérience d'une nation informent et améliorent les stratégies adoptées par d'autres. Ce processus d'apprentissage itératif, fondé sur les principes de l'AUTJP, peut conduire à des interventions de justice transitionnelle plus innovantes, plus efficaces et plus adaptées au contexte.

Ainsi, alors que les pays d'Afrique poursuivent leur parcours en matière de justice transitionnelle à différents stades, les engagements de fond du 7^e Forum de JT Afrique ont commencé par s'inspirer des expériences collectives de certains de ces pays, en particulier des enseignements tirés en vue de promouvoir l'innovation et les résultats transformateurs dans la mise en œuvre de la justice transitionnelle en Afrique.

Mme Mariama Singhateh, représentant le ministère de la Justice de la Gambie, a parlé du processus de justice transitionnelle gambien, en se concentrant sur l'étape de la commission de vérité post-conflit. La Commission vérité, réconciliation et réparations (CVRR) de la Gambie a été

créée en 2018 et chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme commises entre juillet 1994 et janvier 2016, entre autres, de documenter ces violations, de promouvoir la guérison et la réconciliation, d'accorder des réparations et de formuler des recommandations à l'intention du gouvernement.⁹ La commission a présenté son rapport final en novembre 2021,¹⁰ et le gouvernement a publié son livre blanc en mai 2022, prenant en compte les 265 recommandations formulées par la CVRR et n'en rejetant que deux.

Le volet « réparations » de la CVRR a été confronté à des difficultés principalement dues à un financement limité. Bien que certaines réparations aient été accordées aux victimes, elles ne représentaient dans la plupart des cas qu'une fraction du montant total des réparations à accorder. Pour relever ce défi, le gouvernement, en consultation avec les victimes et les organisations de victimes, a rédigé un projet de loi sur les réparations,¹¹ qui établit un fonds de réparation supervisé par un organisme indépendant. En plus des fonds provenant du budget national, le gouvernement s'est engagé à utiliser le produit de la vente de la propriété de l'ancien président Yahya Jammeh aux États-Unis pour les réparations. D'autres mesures de réparation sont également prévues.




Nous pensons que les réparations sont un aspect crucial de la justice et nous nous engageons à veiller à ce qu'elles soient traitées de manière adéquate. Le gouvernement travaille également activement à la mise en place d'un bureau spécial des poursuites et d'un tribunal hybride pour traiter les infractions découlant des enquêtes de la CVRR, et des efforts sont en cours pour modifier le cadre juridique afin de prendre en compte la poursuite de crimes spécifiques tels que la torture et les crimes contre l'humanité. Le gouvernement a suspendu les personnes nommées par la Commission des droits de l'homme et occupant des postes importants au sein du gouvernement, dans l'attente d'un complément d'enquête, et rédige actuellement un projet de loi sur la responsabilité des fonctionnaires afin de s'assurer que ces personnes ne serviront plus à l'avenir au sein du gouvernement.

– Mme Mariama Singhateh

Selon Mme Singhateh, le gouvernement travaille également sur diverses réformes, notamment celles du secteur de la sécurité,¹² qui traitent des disparitions forcées et de la réforme des prisons. Cependant, elle a déclaré que le processus de mise en œuvre se heurte à des obstacles tels que des ressources limitées, la résistance au changement des restes de l'ancien gouvernement et l'influence persistante de l'ancien président dans le paysage politique. Elle a noté que l'équilibre entre les réparations et l'obligation de rendre des comptes est également difficile à trouver, la communauté internationale donnant la priorité au financement de l'obligation de rendre des comptes plutôt qu'aux réparations. Malgré ces difficultés, le gouvernement gambien a déclaré qu'il restait déterminé à faire en sorte que les réparations soient traitées de manière adéquate, car elles constituent un aspect essentiel de la justice.

Le deuxième intervenant, **M. Adi Dekele Dale**, d'Éthiopie, a présenté un compte rendu détaillé du parcours de l'Éthiopie en matière de justice transitionnelle. Il a commencé par le Bureau spécial des poursuites mis en place pour enquêter sur les violations des droits de l'homme et y remédier après la chute du Derg en 1991. M. Dale a déclaré que ce processus initial était principalement axé sur la responsabilité par le biais de poursuites judiciaires et qu'il avait été critiqué pour son orientation étroite, son caractère sélectif et la participation limitée des victimes.

M. Dale a également noté qu'à l'entrée en fonction du Premier ministre Abiy Ahmed, plusieurs mesures importantes ont été prises, notamment la reconnaissance des injustices du passé et l'octroi d'une amnistie controversée. Le gouvernement éthiopien a également mis en place la Commission de réconciliation nationale¹³ et le Conseil consultatif sur le droit et la justice¹⁴, ce qui a permis de modifier des lois qui violaient les droits de l'homme. Toutefois, la création de ces commissions a été critiquée en raison de l'absence de consultation globale et de la nomination controversée des commissaires. Bien qu'elle ait été opérationnelle pendant trois ans, la commission de réconciliation n'a pas apporté de contribution significative en raison de son mandat intense et de divers problèmes, notamment l'absence de consultation publique et de synergie entre les mécanismes de justice transitionnelle adoptés.



La mise en place du dialogue national a également été importante. Cependant, il n'y a pas eu de consultation globale avant la création de ces commissions, et la nomination des commissaires a été controversée, car certains d'entre eux étaient politiquement actifs au moment de leur nomination.

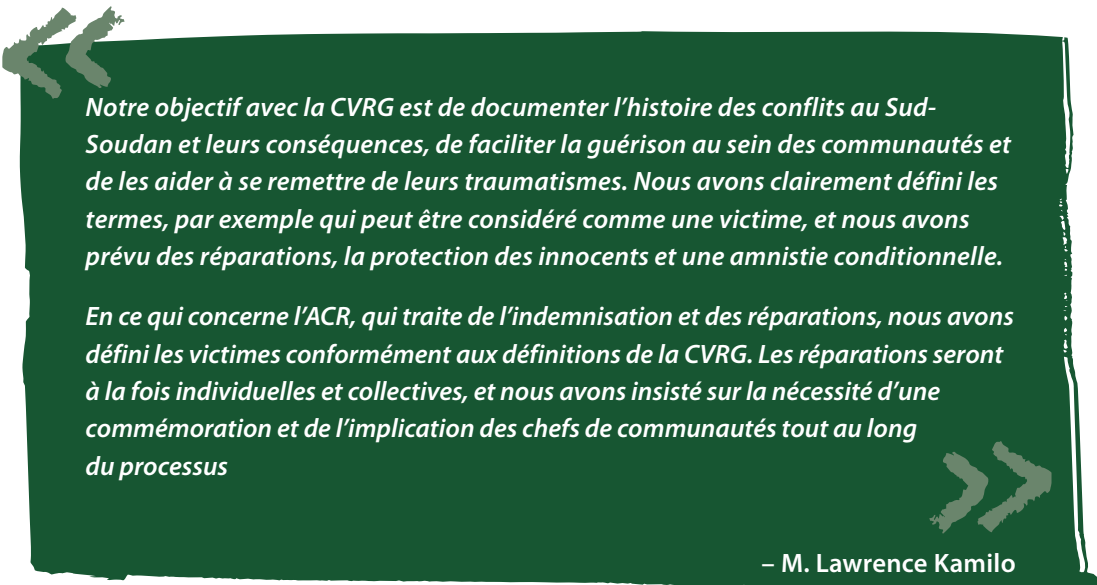
– M. Adi Dekele Dale

M. Dale a déclaré que le gouvernement éthiopien a mis en place la Commission de dialogue national,¹⁵ et s'est engagé dans un processus de justice transitionnelle aligné sur les efforts de paix et de démocratisation du pays, et que le ministère de la justice s'est engagé à faire progresser la justice transitionnelle, en impliquant des experts dans ce domaine.

M. Dale a indiqué qu'un groupe de travail d'experts en matière de justice transitionnelle, constitué en novembre 2021, est chargé de rédiger des documents nationaux en vue d'une consultation publique et d'élaborer une politique de justice transitionnelle complète et adaptée au contexte. Ce groupe a lancé un avant-projet de processus de consultation innovant qui est aligné sur les principes de l'AUTJP, prenant en compte des facteurs tels que la sécurité, la transparence et la sensibilité au genre lors des consultations. Le groupe est en train de préparer un rapport complet basé sur des consultations approfondies dans différentes régions, avec des étapes ultérieures impliquant une consultation post-projet, menant à la présentation de la politique au Conseil des ministres. L'entreprise, soutenue par le Trésor et les partenaires de développement, visait à formuler une politique qui s'aligne sur les besoins et aspirations locaux en matière de traitement des violations des droits de l'homme commises dans le passé.

M. Lawrence Kamilo a retracé le contexte historique du Sud-Soudan, en mettant l'accent sur les conflits qui ont suivi l'indépendance et sur leurs répercussions. Il a remercié la Commission de l'Union africaine pour le rôle essentiel qu'elle a joué dans l'élaboration des lois régissant les processus de justice transitionnelle proposés.

Après un conflit interne de longue durée, le Soudan du Sud a conclu en 2015 un accord (révisé en 2018) établissant une structure de justice transitionnelle composée de la Commission pour la vérité, la réconciliation et la guérison (CVRG), de l'Autorité de compensation et de réparation (ACR) et de la Cour hybride du Soudan du Sud, qui doit être mise en place en collaboration avec l'Union africaine (UA).¹⁶ En 2021, des consultations publiques ont été lancées, impliquant des membres du public et des organisations de la société civile, afin de recueillir des idées sur l'établissement de lois pour la CVRG et la ACR, avec un soutien et une assistance significatifs de la part de l'UA.



Notre objectif avec la CVRG est de documenter l'histoire des conflits au Sud-Soudan et leurs conséquences, de faciliter la guérison au sein des communautés et de les aider à se remettre de leurs traumatismes. Nous avons clairement défini les termes, par exemple qui peut être considéré comme une victime, et nous avons prévu des réparations, la protection des innocents et une amnistie conditionnelle.


En ce qui concerne l'ACR, qui traite de l'indemnisation et des réparations, nous avons défini les victimes conformément aux définitions de la CVRG. Les réparations seront à la fois individuelles et collectives, et nous avons insisté sur la nécessité d'une commémoration et de l'implication des chefs de communautés tout au long du processus

– M. Lawrence Kamilo

La CVRG vise à documenter l'histoire des conflits et à faciliter la guérison des communautés, en prévoyant des réparations, une protection et une amnistie conditionnelle. Conformément aux définitions de la CVRG, la CRA se concentre sur l'indemnisation et les réparations, en soulignant l'importance de la commémoration et de l'implication des chefs de communautés. Les deux commissions veilleront à ce que les femmes soient représentées de manière adéquate, compte tenu de leur victimisation disproportionnée¹⁷.

M. Kamilo a conclu en exhortant l'UA à continuer d'aider le Sud-Soudan à renforcer les capacités de ces institutions imminentes et à formuler des règlements à leur intention. Il a souligné la valeur de ces conseils, reconnaissant que le concept de justice transitionnelle n'est pas très bien compris dans de nombreux pays africains.

Mme Edith Marie Douzima, présidente de la Commission Vérité, Justice, Réconciliation et Réparations (CVJRR) de la République centrafricaine (RCA), a présenté le contexte historique du conflit en RCA, en soulignant l'état de crise chronique dans lequel se trouve le pays depuis son indépendance en 1960. Avec une population d'environ 6 millions d'habitants, la RCA a connu des conflits persistants qui ont eu des effets néfastes durables.



Depuis l'indépendance en 1960 jusqu'à aujourd'hui, ce pays a traversé de multiples crises militaires de manière cyclique. Nous parlons de coups d'État, d'intimidation, d'assassinats de policiers, de désobéissance civile, d'exécutions civiles qui ont contribué à la destruction des capacités de l'État.

– Mme Edith Marie Douzima

Mme Douzima a détaillé les diverses initiatives nationales et internationales visant à restaurer l'autorité de l'État, à rétablir la cohésion sociale et à instaurer une paix durable. Cependant, les accords de paix et les médiations ont souvent échoué en raison de leur nature exclusive et de l'accent mis sur la garantie des intérêts des participants plutôt que sur le traitement des causes profondes des conflits.

La crise la plus récente, celle de décembre 2012, a été la plus dévastatrice, avec des violations flagrantes à l'encontre de la population civile, des destructions de biens, des pillages, des déplacements forcés, de graves privations de liberté, des persécutions et des violences sexuelles généralisées, y compris des viols collectifs. Elle a déclaré que la crise a exacerbé la culture de l'impunité.

En mai 2019, des représentants de tous les secteurs de la société ont réclamé avec force la création d'un mécanisme de justice transitionnelle, ce qui a conduit à la mise en place de la Cour pénale spéciale et de la Commission vérité, justice, réconciliation et réparations (CVJRR). La Cour pénale spéciale, créée en juin 2015, est un mécanisme judiciaire hybride chargé de poursuivre les auteurs de graves violations des droits de l'homme. Elle est opérationnelle depuis octobre 2018. La CVJRR, mécanisme non judiciaire créé en avril 2020 avec un mandat de quatre ans renouvelable pour deux ans, a été officiellement inaugurée le 2 juillet 2021.

Mme Douzima a souligné les défis uniques de la CVJR, établie au milieu d'un conflit en cours avec de graves contraintes en termes de ressources et de capacités, visant à découvrir la vérité et à établir les responsabilités pour les événements survenus entre le 29 mars 1999 et le 31 décembre 2019. La commission cherche à garantir la justice, à développer un programme national de réparation et à promouvoir la réconciliation nationale. Cependant, Mme Douzima a déclaré qu'un an après le début de son mandat, la CVJR était confrontée à de nombreuses difficultés pour comprendre et mettre en œuvre son mandat. En décembre 2022, la commission a présenté un rapport au président, marquant la transition vers la phase de compilation, avec des plans pour organiser la première audience publique.

Mme Douzima a conclu sa présentation en notant que la politique pénale du gouvernement se concentre sur la poursuite de la violence, en particulier la violence basée sur le genre, avec un comité stratégique établi en novembre 2021 pour fournir une orientation. Le système judiciaire centrafricain intègre le droit national et international, la Cour pénale spéciale collaborant avec diverses institutions. Malgré les critiques et les défis auxquels elle est confrontée, la Cour a obtenu des poursuites.

Au cours de la séance plénière, un participant de la République démocratique du Congo a mis l'accent sur la grave crise qui touche 10 millions de personnes et s'est interrogé sur la volonté politique des dirigeants de mettre en œuvre des processus de justice transitionnelle. Il s'est dit préoccupé par les ressources disponibles pour mettre en place un processus de justice transitionnelle solide et a souligné l'importance stratégique d'une justice transitionnelle globale dans les différents programmes nationaux.

Un autre participant a posé une question sur les mesures pratiques mises en place pour gérer la justice transitionnelle dans les pays où il n'y a pas de transition de pouvoir, en particulier en ce qui concerne les expériences du Sud-Soudan, de l'Éthiopie et de la République centrafricaine. Il a appelé à une discussion sur la manière dont ces processus pourraient être gérés efficacement dans des circonstances aussi difficiles. Un autre participant a réitéré ce point en louant les succès obtenus par la Gambie grâce à la transition du pouvoir et a demandé aux panélistes d'autres pays de discuter des mesures pratiques qu'ils prennent pour traiter les questions de justice transitionnelle dans les cas où il n'y a pas eu de transition politique.

La nécessité d'un calendrier et d'une séquence appropriés pour la justice transitionnelle - que ce soit pendant les conflits en cours, après la résolution des conflits ou lors de la signature d'accords de paix - a également été soulevée.

Ils ont souligné l'importance de l'engagement politique et de l'inclusivité, ainsi que de la collaboration entre les institutions nationales et internationales pour soutenir ces processus.

5 SESSION DEUX :

La responsabilisation du secteur privé à travers la justice transitionnelle : Leçons, défis et opportunités pour la poursuite de la justice pour les violations et les crimes du secteur privé en Afrique

Modérée par **M. Mounir Bensalah**

Les deux intervenants du panel ont insisté sur l'importance de l'autonomisation économique en tant que forme de justice. Le premier orateur a mis l'accent sur l'autonomisation économique au niveau de l'État, par le biais de cadres qui responsabiliseront les entités privées dans les processus de justice transitionnelle. Le second orateur a mis l'accent sur la justice socio-économique, et plus particulièrement sur l'autonomisation des femmes.

Les relations entre les multinationales et le paysage sociopolitique de l'Afrique sont profondément imbriquées. Le discours de M. Kagoro a mis l'accent sur la nécessité d'une justice transitionnelle et de réparations pour réparer les injustices historiques et la colonisation en Afrique. Dans le même ordre d'idées, la deuxième session du forum a également mis en lumière le rôle des entreprises dans la perpétuation des injustices et des violations flagrantes des droits de l'homme. Que ce soit par l'extraction de ressources sans compensation équitable, l'emploi de main-d'œuvre dans des conditions d'exploitation ou la collaboration avec des régimes oppressifs, des sociétés multinationales et d'autres entités privées, les États membres ont souvent donné la priorité aux profits plutôt qu'aux considérations éthiques en Afrique. De plus, ces opérations dans la plupart des pays africains, en particulier dans l'industrie extractive, sont souvent caractérisées par des conditions inhumaines qui perpétuent les violations des droits de l'homme. Alors que les États ont traditionnellement la responsabilité de protéger les droits de l'homme, l'influence de ces entités privées nécessite un changement dans l'approche de la responsabilité.

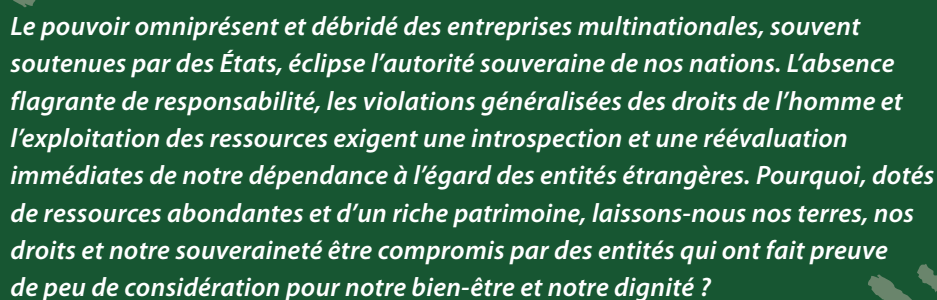
M. Kagoro a donné le ton de la discussion en soulignant les disparités d'opportunités dans les cadres internationaux existants, exacerbées par le système économique mondial. L'appel de M. Kagoro à réimaginer la justice transitionnelle comme un investissement dans l'infrastructure humaine résonne avec la nécessité de faire de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) une

composante essentielle de la justice transitionnelle, et suggère que pour que l'Afrique aille de l'avant, la responsabilité du secteur des entreprises est cruciale.

M. Eric Bizimana, juriste principal à l'Institut pour les droits de l'homme et le développement en Afrique (IHRDA), a présenté un discours complet sur les impacts et les implications à multiples facettes des opérations des entreprises multinationales en Afrique. Ses réflexions ont porté sur les questions pressantes des droits de l'homme, de la corruption, de l'exploitation des ressources et du rôle primordial que joue le secteur privé dans ces atrocités.

M. Bizimana a souligné le manque profond de responsabilité dont font preuve diverses entités multinationales opérant dans différentes nations africaines. Il a évoqué des cas d'entreprises engagées dans des activités illicites et des violations des droits de l'homme, soulignant le besoin urgent d'un cadre juridique rigoureux pour garantir que ces entreprises soient tenues responsables de leurs actions¹⁸.

M. Bizimana s'est penché sur la complexité des défis juridiques et logistiques à relever pour traduire ces entreprises en justice, notamment les entreprises qui changent de nom pour échapper aux conséquences juridiques et les insuffisances des mécanismes régionaux pour traiter ces questions. Il a également abordé les dynamiques de pouvoir en jeu dans les cercles internationaux, où l'influence des multinationales dépasse souvent celle de certains pays, ce qui entraîne un déséquilibre important dans les relations de pouvoir.



Le pouvoir omniprésent et débridé des entreprises multinationales, souvent soutenues par des États, éclipse l'autorité souveraine de nos nations. L'absence flagrante de responsabilité, les violations généralisées des droits de l'homme et l'exploitation des ressources exigent une introspection et une réévaluation immédiates de notre dépendance à l'égard des entités étrangères. Pourquoi, dotés de ressources abondantes et d'un riche patrimoine, laissons-nous nos terres, nos droits et notre souveraineté être compromis par des entités qui ont fait preuve de peu de considération pour notre bien-être et notre dignité ?

– M. Eric Bizimana

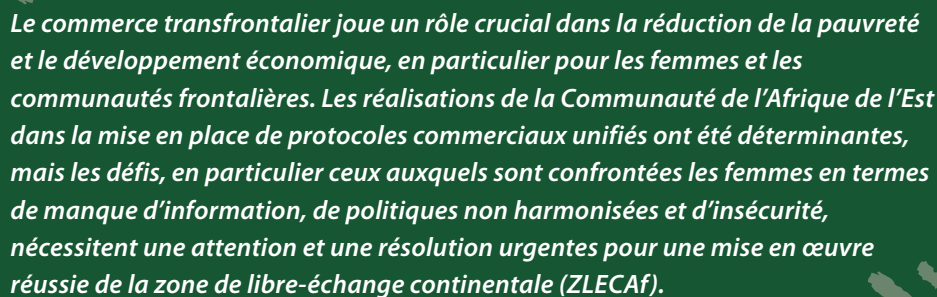
M. Bizimana a souligné l'urgence d'une évolution vers l'autosuffisance et l'innovation au sein des nations africaines.

Il a souligné l'importance de garantir la transparence et le respect des réglementations dans les processus d'extraction et a remis en question la dépendance continue à l'égard des multinationales étrangères pour les activités minières. Il a plaidé en faveur du développement des capacités internes et de la confiance dans les ingénieurs et les professionnels locaux, soulignant la nécessité de l'autosuffisance et du développement interne.

M. Bizimana a conclu en appelant à une réflexion collective sur les systèmes existants et en plaidant pour la mise en place de systèmes novateurs qui renforcent les capacités internes et leur font confiance, capacités que l'Afrique possède en abondance mais qui restent pour la plupart inexploitées.

Sa conclusion est un appel à l'action, à repenser les paradigmes dominants, à construire des cadres juridiques solides et à œuvrer pour un avenir où les nations africaines seront autonomes, innovantes et capables de protéger leurs populations, leurs droits et leurs ressources contre l'exploitation.

La deuxième intervenante, **Mme Naluoza Mariam Babu**, présidente de *Women Cross Border Traders*, a parlé de l'importance du commerce transfrontalier, du rôle des femmes dans ce domaine et de la nécessité d'harmoniser les cadres régionaux et continentaux. Elle a souligné les progrès substantiels réalisés par la Communauté d'Afrique de l'Est dans l'établissement de protocoles commerciaux rationalisés et a insisté sur l'importance de l'union douanière et du marché commun dans la création d'un environnement commercial cohésif. Ces initiatives ont permis de réduire les barrières commerciales et de faciliter les mouvements transfrontaliers, servant de modèles dans la région.



Le commerce transfrontalier joue un rôle crucial dans la réduction de la pauvreté et le développement économique, en particulier pour les femmes et les communautés frontalières. Les réalisations de la Communauté de l'Afrique de l'Est dans la mise en place de protocoles commerciaux unifiés ont été déterminantes, mais les défis, en particulier ceux auxquels sont confrontées les femmes en termes de manque d'information, de politiques non harmonisées et d'insécurité, nécessitent une attention et une résolution urgentes pour une mise en œuvre réussie de la zone de libre-échange continentale (ZLECAf).

– Mme Naluoza Mariam Babu

Mme Babu a fait part de ses expériences personnelles et des connaissances qu'elle a acquises grâce à son implication dans FEMWISE¹⁹, en soulignant le rôle de la plateforme dans l'expression des défis et des insécurités auxquels sont confrontées les femmes dans le commerce. Mme Babu a particulièrement insisté sur l'importance d'avoir des représentants qui ont connu les réalités du terrain, par opposition à ceux qui pourraient ne pas avoir une compréhension claire des défis réels auxquels sont confrontées les personnes sur le terrain.

Elle a également souligné les différents défis auxquels sont confrontées les femmes qui font du commerce transfrontalier, notant qu'elles ignorent souvent les procédures, les exigences et les documents nécessaires, ce qui les conduit à opter pour des itinéraires non conventionnels et souvent peu sûrs. L'absence de politiques harmonisées entre les différents États et les barrières linguistiques constituent également des obstacles importants au bon déroulement des activités commerciales.

Mme Babu a mis en évidence les cas de harcèlement, y compris de harcèlement sexuel et de viol, auxquels les femmes sont confrontées dans les zones frontalières, soulignant le besoin urgent d'environnements commerciaux sûrs et sécurisés. Elle a souligné la résilience et la détermination des femmes qui, malgré ces difficultés, continuent de s'efforcer de subvenir aux besoins de leur famille.

En ce qui concerne l'insécurité et les conflits sur le continent, Mme Babu a souligné l'importance de les résoudre avant de parler de la mise en œuvre de la ZLECAf²⁰. Sans la paix, a-t-elle observé, la promotion de la sécurité et la réussite des négociations et du commerce ne seraient pas possibles.

En conclusion, Mme Babu a appelé à l'harmonisation des politiques nationales dans les différents États et régions, et a souligné la nécessité d'une bonne diffusion de l'information au niveau local. Elle a également demandé que les femmes de la base soient représentées aux niveaux décisionnels. Enfin, elle a souligné l'importance de résoudre les problèmes de visas qui entravent la libre circulation des personnes sur le continent.

Les commentaires des différents participants ont souligné la nécessité d'une volonté politique, d'une transparence et d'une coopération internationale pour relever les défis posés par les entreprises multinationales.

Les participants ont exprimé leur inquiétude quant à la capacité des États membres à se défendre, en particulier lorsque des multinationales violent les droits de l'homme, soulignant la nécessité de mettre en place des mécanismes permettant de responsabiliser les entreprises multinationales.

Un participant de la Commission nationale des droits de l'homme du Nigeria a insisté sur ce point, déplorant l'absence de cadres juridiques existants pour lutter contre les violations commises par les multinationales. Il a cité la crise des Ogoni au Nigeria²¹, le rôle de la Commission de l'Union africaine et l'importance de cadres juridiques efficaces et de la coopération internationale. Un autre participant a souligné la nécessité d'un tel mécanisme dans le cadre de l'UA, pour gérer l'exploitation des richesses, et a insisté sur la nécessité d'un consensus entre les pays africains sur cette question. Il a souligné l'importance de l'action collective et de nouvelles approches pour gérer les ressources de l'Afrique.

Toutefois, l'un des participants issus du monde universitaire a attiré l'attention sur la complexité inhérente à la poursuite des multinationales pour des crimes internationaux, suggérant la nécessité d'un cadre juridique international solide pour relever ce défi.

En ce qui concerne la présentation sur le commerce transfrontalier des femmes, les participants ont souligné le problème de la sensibilisation limitée des femmes au niveau local, soulignant l'importance de l'éducation et de l'engagement au niveau local. Un autre participant a réitéré les préoccupations relatives au commerce transfrontalier et à la libre circulation des personnes, en insistant sur les défis et la corruption auxquels sont confrontés les commerçants, en particulier les femmes, et sur la nécessité de mettre en place des cadres juridiques et des solutions pratiques aux obstacles et aux dangers auxquels ils sont confrontés.



6 SESSION TROIS :

Violence sexuelle liée aux conflits, genre et masculinité et justice transitionnelle : Réflexions sur les progrès, les innovations, les lacunes et les opportunités

Modérée par **Mme Patience Chiradza**

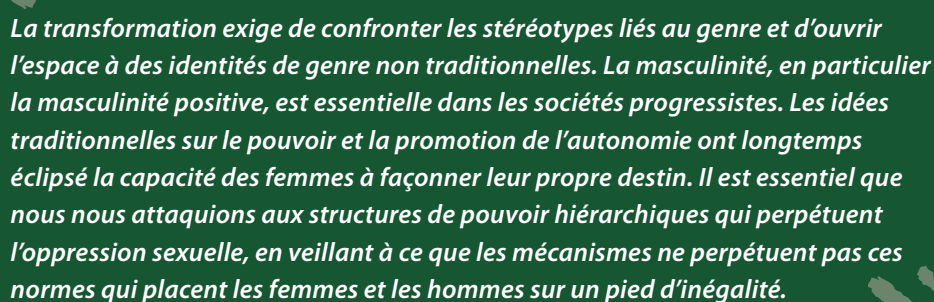
Cette session a plongé les participants dans une exploration complète des relations multiformes entre les violences sexuelles liées aux conflits, la dynamique du genre et le concept de masculinité, le tout dans le cadre de la justice transitionnelle. Le panel a offert une plateforme cruciale pour l'examen de la progression, des approches innovantes, des lacunes existantes et des possibilités futures dans le traitement de ces questions critiques, en mettant l'accent sur leur impact profond et durable sur les femmes et les enfants.

Le discours a mis en lumière la nature omniprésente et alarmante de la violence sexuelle, en particulier dans les contextes de conflit, et ses effets disproportionnés sur les femmes. Les normes sociétales et la peur inhérente des ramifications juridiques plongent souvent les victimes dans le silence, les empêchant d'obtenir de l'aide et du soutien. Le dialogue a été identifié comme une étape critique dans le renforcement des espaces de justice transitionnelle, permettant aux femmes d'exprimer leurs expériences déchirantes et d'accéder à l'assistance requise. La session a souligné le caractère impératif de la sensibilisation à la sécurité et de l'exploration des avantages et des inconvénients des diverses approches de la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits.

Dans son allocution, **Mme Christella Niyonzima**, responsable des programmes d'*Impunity Watch* au Burundi, a abordé la complexité des dynamiques de genre, en particulier dans les régions marquées par les conflits. Elle a commencé par souligner la nature en constante évolution de l'identité de genre. Les conflits armés, a-t-elle noté, ont un impact profond sur la transformation des perceptions traditionnelles des rôles des hommes et des femmes. Cette transformation n'est pas simplement superficielle, elle imprègne le tissu même des sociétés, remettant en cause les normes établies et exigeant une réévaluation de la dynamique des genres au sein des systèmes de justice traditionnels. Mme Niyonzima a fait valoir que ces systèmes de justice doivent s'adapter pour reconnaître les diverses expériences des deux sexes

pendant les conflits. Elle a souligné l'importance de documenter les expériences des deux sexes, en veillant à ce que les processus de justice transitionnelle ne soient pas seulement inclusifs, mais qu'ils reflètent également les réalités du terrain.

Abordant les subtilités de la dynamique du pouvoir, Mme Niyonzima a proposé un examen critique des normes sociétales qui, pendant des siècles, ont défini la masculinité et la féminité. S'appuyant sur ses interactions et citant les déclarations des jeunes générations, elle a dressé un tableau de l'immense pression sociétale exercée sur les hommes pour qu'ils incarnent la domination et la protection. Ces pressions, a-t-elle noté, ne sont pas seulement des reliques du passé, mais continuent de façonner les perceptions contemporaines, constituant des obstacles importants à la réalisation d'une véritable égalité entre les femmes et les hommes. Mme Niyonzima a mis l'accent sur la question plus profonde qui doit être abordée dans les processus de paix et les initiatives de construction nationale - la nécessité de créer des conditions qui facilitent une participation significative, permettant aux femmes d'avoir une voix influente dans ces processus.



La transformation exige de confronter les stéréotypes liés au genre et d'ouvrir l'espace à des identités de genre non traditionnelles. La masculinité, en particulier la masculinité positive, est essentielle dans les sociétés progressistes. Les idées traditionnelles sur le pouvoir et la promotion de l'autonomie ont longtemps éclipsé la capacité des femmes à façonner leur propre destin. Il est essentiel que nous nous attaquions aux structures de pouvoir hiérarchiques qui perpétuent l'oppression sexuelle, en veillant à ce que les mécanismes ne perpétuent pas ces normes qui placent les femmes et les hommes sur un pied d'inégalité.

– Mme Christella Niyonzima

Dans son exploration de la masculinité, Mme Niyonzima a présenté un contraste convaincant entre la masculinité violente et la masculinité positive²². Elle a souligné le rôle essentiel de l'éducation dans la remise en question de ces notions établies. En citant ses observations dans la région de l'Afrique centrale, elle a mis en évidence la triste réalité selon laquelle, même au milieu des ravages de la guerre, les attentes de la société persistent, accablant les hommes de rôles protecteurs traditionnels. Cette observation n'est pas seulement un point de vue académique ; elle souligne le besoin urgent d'initiatives qui remettent activement en question et remodelent les rôles des hommes et des femmes. Mme Niyonzima a plaidé avec passion pour la promotion d'une masculinité positive. Elle a exhorté les sociétés, en particulier celles qui se relèvent d'un conflit, à entreprendre un voyage d'introspection et de transformation, en redéfinissant leur conception des rôles masculins et féminins en vue d'un avenir plus inclusif.

M. M'barek Boudarka, s'exprimant au nom de **Mme Latifa Jbabdi**, a souligné que la création de l'Instance Équité et Réconciliation du Maroc marquait l'aboutissement d'un processus visant à parvenir à une résolution juste et équitable des graves violations des droits de l'homme commises dans le passé. Elle représente également le point culminant des débats entre les différents acteurs au Maroc, y compris la société civile, les victimes de violations et leurs familles. La Commission a été investie du pouvoir d'accorder des réparations directes, avec un mandat de 43 ans, couvrant l'une des plus longues périodes de l'histoire de la justice transitionnelle dans le monde.

Mme Jbabdi a ajouté que la perspective de genre était adoptée par la Commission comme une approche méthodologique globale, transversale à tous ses domaines d'intervention. Il s'agit d'examiner la spécificité des violations subies par les femmes, les dommages qui en résultent et leurs expériences particulières. La Commission a également organisé des séances d'audition publique dans cinq régions du pays afin de recueillir des témoignages sur les violations graves commises au cours de la période identifiée.

Elle a souligné que les droits socio-économiques et les questions de genre ont été établis comme des piliers de l'expérience marocaine, et que des recommandations substantielles ont été émises pour renforcer les réformes et établir les garanties nécessaires pour éviter que les violations passées ne se reproduisent et pour renforcer les perspectives de genre dans les politiques publiques.

Elle a souligné les défis que représente la confrontation avec des récits établis, en particulier lorsque ces récits sont défendus par des générations plus anciennes ayant des intérêts particuliers.



Les conséquences du tremblement de terre au Maroc témoignent de la résilience et de l'unité de la communauté. Les efforts collectifs et l'unité sont importants, surtout face à l'adversité.

– Mme Christella Niyonzima

Mme Jbabdi a également discuté de la dynamique sexospécifique de son expérience, soulignant les défis auxquels les femmes sont confrontées, en particulier dans le cadre des processus de justice transitionnelle.

En conclusion, elle a rappelé l'importance des efforts collectifs. Elle a évoqué le paysage politique du Maroc, en se référant à des dispositions constitutionnelles spécifiques soulignant la nécessité de l'égalité entre les hommes et les femmes.


Mme Naluoza Mariam Babu, présidente de *Women Cross Border Traders* et membre de *FemWise Africa*, a abordé dans son discours plusieurs questions urgentes liées à la violence sexuelle, à la consolidation de la paix, à la justice transitionnelle et à l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle a souligné les difficultés persistantes auxquelles les femmes sont confrontées, en particulier les violences sexuelles exacerbées par les conflits en cours sur le continent. Mme Babu a insisté sur le fait que ces violences ne se limitent pas aux zones de conflit, mais qu'elles sont répandues dans les foyers et les communautés frontalières impliquées dans le commerce transfrontalier.

Mme Babu a souligné le rôle essentiel que la justice transitionnelle peut jouer dans la prévention de la pauvreté, la paix et la sécurité, ce qui va dans le sens des objectifs du programme de l'Union africaine sur les frontières²³, qui vise à favoriser la paix en Afrique grâce à des initiatives ciblées de consolidation de la paix aux frontières.

Mme Babu a noté les progrès réalisés après la formation sur l'AUTJP, les communautés reconnaissant son importance pour le maintien de la paix en s'attaquant aux violations passées. Elle a évoqué les mécanismes traditionnels inclusifs observés au Rwanda et dans son pays d'origine, l'Ouganda, qui contribuent à favoriser la justice et la réconciliation. Toutefois, elle a souligné les lacunes importantes de ces processus en raison de l'exclusion des femmes, des

jeunes et des enfants, en particulier dans les communautés dominées par les anciens, et a insisté pour qu'ils soient inclus car ils sont souvent les victimes.

Mme Babu a évoqué les violences sexuelles et domestiques dont sont victimes les femmes engagées dans le commerce transfrontalier et a insisté sur la nécessité d'une action immédiate. Elle a plaidé pour que les efforts de consolidation de la paix partent des foyers pour s'étendre à la communauté, à la nation et au continent, et a insisté sur la nécessité de remettre en question les normes socioculturelles qui perpétuent les inégalités entre les hommes et les femmes et réduisent les femmes au silence.



Le transfert de la paix doit donc commencer dans nos foyers. En tant que femmes promouvant la construction de la paix, nous devons avoir la paix. On ne peut pas donner ce que l'on n'a pas. Nous devons promouvoir la paix dès notre foyer, dès la famille, avant d'aller dans la communauté, dans la nation et sur le continent pour prêcher la paix et promouvoir la paix.

– Mme Naluooza Mariam Babu

Mme Babu a identifié la guérison des traumatismes comme une composante cruciale mais négligée de la paix, de l'unité, de la réconciliation et de la résolution des conflits. La prise en compte des difficultés psychosociales des victimes est essentielle à une véritable transition et au pardon, qui mènent à la paix, a fait remarquer Mme Babu.

Elle a également souligné le manque de volonté politique pour faire avancer la justice transitionnelle, appelant les dirigeants politiques à prendre les devants et à faire progresser les objectifs de la justice transitionnelle.

Mme Babu s'est ensuite penchée sur les aspects douloureux des conflits, en mettant l'accent sur le sort des mères et des jeunes. Elle a souligné l'influence des femmes sur leurs familles, affirmant que les femmes contrôlent souvent une grande partie de la vie de leurs maris et de leurs enfants et qu'elles ne sont généralement pas à l'origine des conflits. Elle a affirmé avec force que le fait de donner aux femmes les moyens de s'informer et de communiquer ouvertement peut avoir un impact significatif sur les processus de prévention des conflits et de justice transitionnelle. Elle a plaidé pour que les femmes soient au premier plan de ces processus, en soulignant leur capacité à dissuader leur famille de participer aux conflits.

Mme Babu a plaidé en faveur de l'utilisation de la technologie, de la mise en réseau et du partage d'expériences.

Elle a appelé à un renforcement de la mise en réseau et de la collaboration entre les acteurs de la paix de base et de haut niveau afin d'assurer une meilleure coordination.

Une participante a insisté sur la construction de centres de réhabilitation pour les victimes de la torture au Maroc, en particulier pour les femmes. Elle a souligné la nécessité de disposer de tels centres dans chaque pays pour répondre aux besoins psychologiques des victimes après la violence.

La question de la violence sexuelle à l'encontre des hommes et des garçons a été soulignée par un participant, qui a fait remarquer qu'il y avait un manque de données sur le sujet. Les intervenants ont répondu en reconnaissant la nécessité d'une documentation complète et de la

diffusion d'informations sur la violence sexuelle à l'encontre de tous les sexes, soulignant l'importance de s'attaquer à ce problème souvent négligé.

Une autre participante a ajouté que la violence sexuelle nécessitait des stratégies adaptées qui tiennent compte des dynamiques de pouvoir et des contextes culturels propres aux différents pays et régions. Elle a souligné la nécessité de faire preuve d'intentionnalité dans la planification et la mise en œuvre des programmes d'intervention, en veillant à ce que les hommes et les femmes soient pris en compte et à ce que leurs conditions soient traitées de manière adéquate.

Des questions ont également été posées sur la situation en Tunisie, notamment en ce qui concerne le traitement de la communauté chrétienne, les agressions sexuelles et les difficultés rencontrées par les victimes dans certains pays du Maghreb. Les intervenants ont reconnu ces défis, soulignant les difficultés liées aux attitudes sociétales et la nécessité d'une approche continentale unifiée pour relever ces défis de manière efficace. En conclusion de la session, les orateurs ont souligné la responsabilité collective dans la lutte contre les violations des droits de l'homme, appelant à la poursuite des conversations et des efforts de collaboration pour trouver des solutions.



7 SESSION QUATRE :

Promotion des femmes et de la justice socio-économique en Afrique : Réflexions sur les progrès, les limites et l'innovation

Modérée par **Mme Mary Izobo**

La quatrième session, animée par Mme Mary Izobo, responsable du programme de plaidoyer au Centre d'étude de la violence et de la réconciliation, s'est concentrée sur les avancées, les contraintes et les nouvelles stratégies de promotion des femmes et de la justice socio-économique en Afrique.

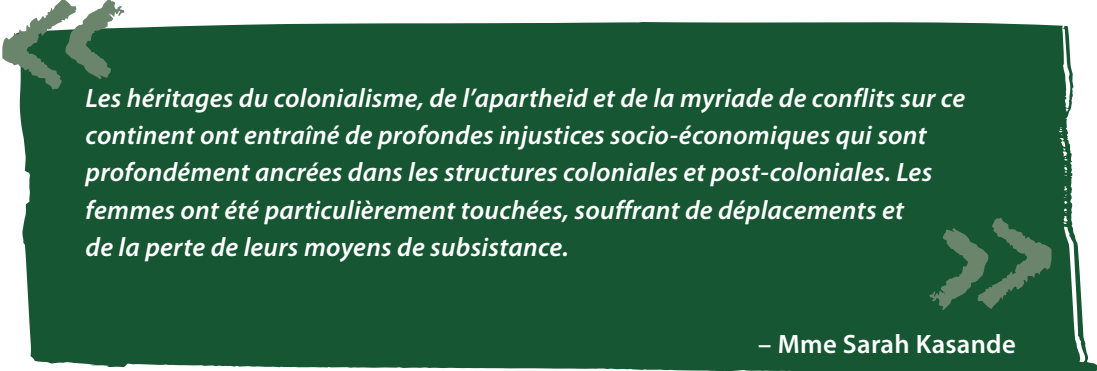
Mme Sarah Kasande, directrice nationale du Centre international pour la justice transitionnelle en Ouganda, a fait part de ses réflexions sur l'utilisation de la justice transitionnelle et des normes internationales en matière d'égalité des sexes afin de promouvoir la justice socio-économique pour les femmes et de renforcer leur participation à la Zone de libre-échange continentale africaine.

Elle a souligné les effets durables du colonialisme, de l'apartheid et des différents conflits en Afrique, qui ont conduit à d'importantes injustices socio-économiques profondément enracinées dans les structures coloniales et post-coloniales. Les femmes, en particulier, ont subi les répercussions de ces événements, en se déplaçant et en perdant leurs moyens de subsistance en raison d'une discrimination et d'une marginalisation économique systématiques. Cette marginalisation, a déclaré Mme Kasande, se manifeste par un accès restreint à la terre, à l'éducation, aux services financiers et à l'emploi formel.

Elle a noté que, bien qu'elles constituent plus de la moitié de la population africaine, les femmes sont confrontées à des niveaux de pauvreté disproportionnés. Citant des données de la Banque mondiale de 2019, elle a indiqué que les femmes d'Afrique subsaharienne n'avaient que 68 % de chances, par rapport aux hommes, d'avoir un compte en banque. Elle a également observé que les femmes, qui représentent 70 % de la main-d'œuvre agricole, possèdent moins de 20 % des terres et que l'ONU Femmes a déclaré que, dans certains pays, les femmes contribuent à près de 80 % du PIB, mais que cette contribution n'est en grande partie ni reconnue ni compensée.

Mme Kasande a souligné l'importance de répondre aux besoins socio-économiques des femmes pour libérer le potentiel de développement de l'Afrique. L'AUTJP et le protocole de Maputo ont

joué un rôle essentiel dans la promotion de la justice économique et sociale des femmes en soulignant l'importance de la lutte contre l'injustice socio-économique et en offrant un large éventail de garanties pour les droits des femmes. Mme Kasande a souligné que la synergie entre l'AUTJP, le protocole de Maputo et la Zone de libre-échange continentale africaine est une voie prometteuse pour renforcer la justice socio-économique des femmes sur le continent en s'attaquant aux menaces de sécurité auxquelles elles sont confrontées et en luttant contre l'inégalité²⁴.



Les héritages du colonialisme, de l'apartheid et de la myriade de conflits sur ce continent ont entraîné de profondes injustices socio-économiques qui sont profondément ancrées dans les structures coloniales et post-coloniales. Les femmes ont été particulièrement touchées, souffrant de déplacements et de la perte de leurs moyens de subsistance.

– Mme Sarah Kasande

Toutefois, la mise en œuvre de ces cadres se heurte à des difficultés, des conflits et des croyances socioculturelles qui sapent les politiques officielles. Une approche globale est nécessaire pour s'attaquer à ces problèmes et garantir la mise en œuvre de ces normes afin de faire progresser la justice socio-économique pour les femmes.

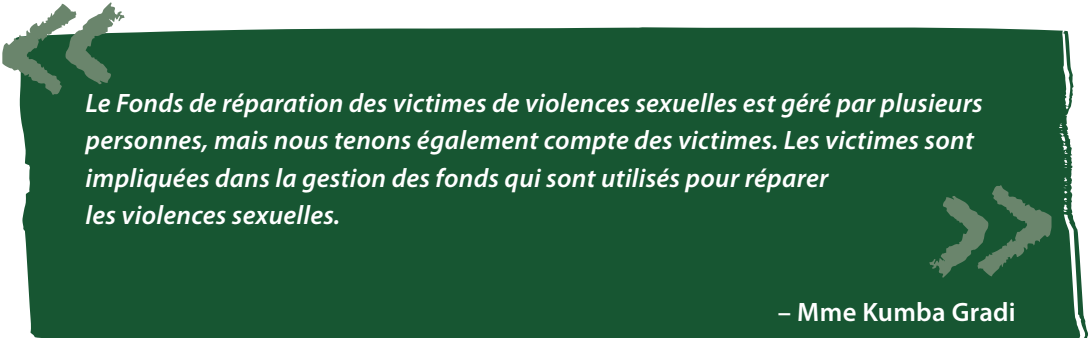
Mme Kasande a proposé plusieurs recommandations, notamment une approche globale de la justice transitionnelle telle que décrite dans l'AUTJP, la reconnaissance du travail de soins non rémunéré des femmes et la mise en œuvre de réformes institutionnelles donnant la priorité à des lois du travail équitables et prévoyant l'égalité de rémunération. Elle a également proposé d'élargir le mandat des commissions de vérité pour qu'elles se concentrent sur les violations des droits sociaux et économiques, et d'offrir des recommandations qui transforment la vie des femmes dans les sociétés en transition.

Elle a conclu que l'AUTJP, ainsi que le protocole de Maputo, offrent un cadre solide pour faire progresser la justice sociale pour les femmes, en s'appuyant sur les efforts de collaboration de multiples parties prenantes, y compris la société civile, le gouvernement, les communautés locales et les autorités gouvernementales.

Mme Kumba Gradi, représentant la République Démocratique du Congo, s'est concentrée sur l'interrelation entre la promotion du genre et la politique de justice transitionnelle en vigueur dans son pays. Un comité spécialisé, supervisé par un professeur présent au Forum, a été créé pour piloter le projet de politique de justice transitionnelle de la République Démocratique du Congo. Ce document essentiel, intégrant des réflexions sur le genre, a été présenté au gouvernement en vue de sa mise en œuvre.

Mme Gradi a déclaré que la République démocratique du Congo avait connu des avancées et des actions significatives, bien qu'elle n'ait pas autorisé de débats ouverts sur le document. Elle a indiqué que le président Felix Tshisekedi avait proclamé des principes fondamentaux en décembre 2022 pour la protection et la réparation des victimes de violences sexuelles associées à des conflits armés et à d'autres incidents violents. Compte tenu de l'histoire de la nation, marquée par de graves violations des droits de l'homme et des conflits armés, ces principes sont essentiels pour fournir des réparations et une protection aux victimes.

Mme Gradi a rendu hommage aux femmes qui ont souffert de violences sexuelles et a souligné la mise en place de cadres et de commissions d'aide aux victimes, notamment le Fonds de réparation des victimes de violences sexuelles. Elle a souligné que les victimes jouent un rôle essentiel dans la gestion des fonds alloués aux réparations, ce qui garantit leur participation active au processus.



Le Fonds de réparation des victimes de violences sexuelles est géré par plusieurs personnes, mais nous tenons également compte des victimes. Les victimes sont impliquées dans la gestion des fonds qui sont utilisés pour réparer les violences sexuelles.

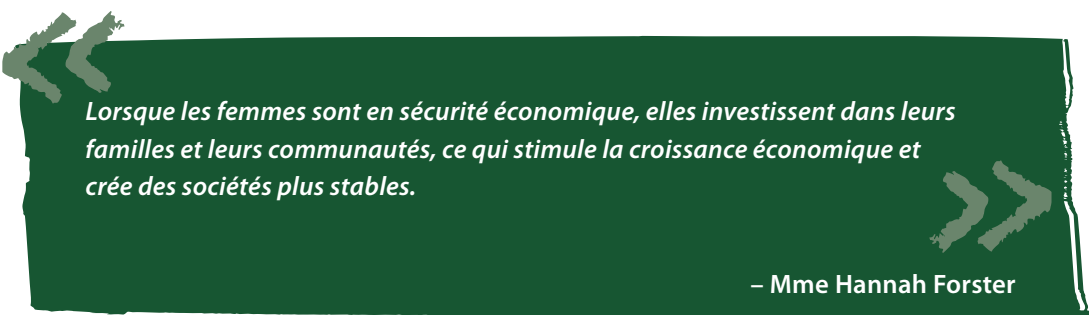
– Mme Kumba Gradi

Tout en reconnaissant les progrès accomplis, Mme Gradi a souligné le travail considérable qui reste à accomplir dans les domaines politique et socio-économique. L'engagement du gouvernement et la collaboration des différents acteurs politiques, de la société civile et des groupes religieux sont essentiels pour traiter efficacement les questions de justice transitionnelle.

En conclusion, elle a souligné l'importance d'intégrer les points de vue des victimes directes.

Mme Hannah Forster, du réseau *Women Leaders Network for Development*, a souligné l'importance de la promotion des femmes et de la lutte contre l'exclusion de la moitié de l'humanité (les femmes) des institutions de pouvoir et de gouvernance. Elle a souligné la nécessité d'une recherche permanente pour garantir un développement, une paix et une sécurité centrés sur les personnes, inclusifs et équitables.

Mme Forster a évoqué l'importance d'une participation économique significative des femmes en tant que facteur clé d'une sécurité et d'une stabilité accrues à l'échelle mondiale, en particulier en Afrique. Elle a également abordé la question de l'inégalité entre les hommes et les femmes et de son impact sur les structures économiques, en mentionnant l'écart salarial et ses effets sur le PIB.



Lorsque les femmes sont en sécurité économique, elles investissent dans leurs familles et leurs communautés, ce qui stimule la croissance économique et crée des sociétés plus stables.

– Mme Hannah Forster

Mme Forster a également abordé les normes sociales et culturelles qui déterminent les opportunités économiques des femmes, notamment le type et le niveau d'éducation qu'elles reçoivent et la nature des emplois qui leur sont offerts. Elle a indiqué que les systèmes juridiques sont parfois conçus avec des préjugés sexistes à l'encontre des femmes, ce qui affecte la justice sociale et économique.

Tout en reconnaissant l'existence de lois et de politiques à différents niveaux, elle a souligné les disparités dans la pratique. Celles-ci sont exacerbées par les difficultés et les limites auxquelles les femmes sont confrontées lorsqu'il s'agit de documenter les cas de violence dont elles sont victimes, a-t-elle déclaré. Mme Forster a également déploré l'institutionnalisation des violations à l'encontre des femmes et l'absence de systèmes judiciaires axés sur les victimes et de mécanismes de protection des victimes.

Elle a soulevé la question de savoir ce que la justice signifie pour les femmes survivantes et comment elle peut être transformée en une paix durable. Elle a cité les modèles de justice transitionnelle de la Sierra Leone et du Rwanda comme exemples positifs et a discuté de la nécessité d'examiner la participation à la population active, la présence des femmes dans les organes législatifs, l'écart entre les salaires et les revenus, l'accès aux services, à l'éducation, à la santé, aux biens, aux finances et à l'autonomisation politique.

Mme Forster a conclu en déclarant qu'en dépit des progrès accomplis au cours des dernières décennies, la pauvreté, l'inégalité, l'injustice et la discrimination restent importantes en Afrique. Elle a suggéré la création d'un groupe de travail sur les femmes dans la JT²⁵ pour accompagner le forum de JT et a souligné que les progrès en matière de réduction des revenus et d'égalité des sexes pourraient combler le fossé et faire progresser l'autonomisation économique des femmes en Afrique.

Mme Miriam Boulatra, s'exprimant au nom de Mme Leila Rhiwi d'ONU Femmes, Maroc, a rappelé l'importance de la résolution 1325²⁶ et son rôle dans la transition inclusive, en mettant l'accent sur les droits économiques des femmes. Elle a souligné les progrès réalisés dans le domaine de la justice transitionnelle en Afrique, notant la participation accrue des femmes à la résolution des conflits et leur rôle dans les processus de réconciliation nationale.

Mme Boulatra a noté que depuis l'adoption de la résolution 1325, la mise en œuvre de plans d'action nationaux pour les femmes, la paix et la sécurité a été un moyen concret de renforcer les objectifs des pays en matière de développement durable. À ce jour, 51 % des États membres des Nations unies ont adopté des plans d'action nationaux, le Maroc étant le troisième pays d'Afrique du Nord à le faire. Elle a souligné que l'Afrique représente 32% des plans d'action nationaux au niveau mondial.

Mme Boulatra a évoqué les défis auxquels la justice transitionnelle est confrontée, notamment le changement climatique, les migrations de masse, le cyberterrorisme et la résurgence de l'extrémisme violent. Elle a également souligné les risques auxquels les femmes sont confrontées pendant les pandémies, les assimilant à ceux des zones de guerre. Elle a souligné l'importance de l'égalité des sexes et de l'intégration de l'ensemble de la société, en particulier des femmes, dans la construction de la prospérité et la promotion de la paix.

Elle a fait allusion à la proposition du représentant africain concernant les solutions africaines pour la prochaine COP28 et a souligné le lien intrinsèque entre le changement climatique et les femmes, la paix et la sécurité, exhortant les participants à prendre en compte les effets du changement climatique sur les femmes et leur potentiel en tant qu'agents dans la lutte contre ce phénomène.

Mme Boulatra a reconnu les limites qui existent pour les femmes, notamment l'accès aux ressources agricoles, les préjugés institutionnels et la résistance au changement, notant la discrimination persistante, le manque de ressources économiques et d'éducation pour de nombreuses femmes. Cependant, elle a également souligné les innovations prometteuses et les avancées technologiques qui ont renforcé la voix et la position économique des femmes en facilitant l'accès à la formation, à l'emploi, à l'entrepreneuriat et à l'éducation.

Elle a conclu en exprimant son engagement à promouvoir les droits des femmes et la justice sociale et économique en Afrique, soulignant l'importance du multilatéralisme, de la

responsabilité et de la collaboration multilatérale pour mettre en œuvre l'agenda de la paix et de la sécurité. Elle a insisté sur le besoin de financement pour assurer le progrès et la coordination entre toutes les parties, y compris les agences nationales, gouvernementales, religieuses et sociales, pour une mise en œuvre efficace des plans nationaux.

Elle a conclu en applaudissant l'initiative de l'UA de travailler sur un cadre de suivi continental à partir de 2019 pour la mise en œuvre de l'Agenda pour les femmes, la santé et la sécurité. En travaillant ensemble et en investissant dans la protection des femmes africaines, Mme Boulatra pense qu'un avenir meilleur peut être façonné pour le continent.

Une participante de Tanzanie a attiré l'attention sur l'importance d'investir dans les femmes et sur la nécessité d'initiatives visant à relever les défis auxquels sont confrontées les femmes (qui sont souvent les premières victimes des conflits). Elle a dénoncé la stigmatisation et la culpabilisation sociétale des victimes de viols, appelant à la reconnaissance et au soutien de ces femmes plutôt qu'à une victimisation accrue.

Un participant de la République démocratique du Congo a évoqué les conflits armés qui sévissent depuis longtemps dans son pays, notant que 70 % des 5 millions de personnes déplacées par la guerre sont des femmes et des enfants. Il a insisté sur la nécessité d'une volonté politique pour mettre en œuvre la justice transitionnelle et a souligné le rôle de la fondation Panzi du Dr Denis Mukwege dans la fourniture de soins médicaux et psychologiques aux victimes de violences sexuelles en RDC, notant que le Dr Mukwege, qui a reçu le prix Nobel de la paix pour ses efforts, illustre le rôle essentiel des professionnels de la santé dans la prise en charge des conséquences de ces violences.

Une autre participante est allée plus loin en remettant en question la persistance de l'inégalité entre les sexes et la marginalisation des questions relatives aux femmes dans les débats sociétaux et politiques. Elle a souligné l'effacement culturel des contributions des femmes et la lutte permanente pour la reconnaissance et l'égalité. Elle a également mentionné les deux formes de victimisation des femmes au Maroc, à la fois par les régimes politiques et par la violence domestique, appelant à des approches plus inclusives de la justice transitionnelle pour traiter ces problèmes.

Mme Margaret Ajok, de l'Ouganda, a recommandé d'améliorer la guérison des traumatismes et les incitations socio-économiques pour les femmes touchées par la violence. Elle a également plaidé pour une réforme des institutions traditionnelles afin d'améliorer l'accès des femmes aux ressources et aux droits de succession. Elle a également souligné l'importance d'intégrer diverses formes de justice afin d'améliorer la justice socio-économique pour les femmes.

8 SESSION CINQ :

Le parcours de l’Afrique dans la mise en œuvre de la justice transitionnelle : Progrès et défis pour les États membres, les organes de l’UA et les CER/MR

Modérée par **Dr. John Ikubaje**

Dans sa présentation du panel, le modérateur, John, a donné un aperçu de la justice transitionnelle en Afrique, notant que de l’Afrique du Sud au Rwanda et à la Sierra Leone, la justice transitionnelle a joué un rôle important dans la lutte contre les injustices du passé. Il a annoncé que le gouvernement ghanéen, en collaboration avec l’Union africaine, dirige actuellement les efforts visant à aborder la question des réparations des autorités de transition sur l’ensemble du continent. Dans le cadre de cette initiative, M. John a annoncé que le Ghana accueillerait la Conférence africaine sur les réparations à Accra du 14 au 16 2023. Il a salué cette conférence comme une occasion unique pour les parties prenantes de s’engager dans des discussions significatives.

Le Dr John a également noté qu’au niveau continental, l’Union africaine est le fer de lance de l’agenda de la justice transitionnelle, ayant déjà formulé une politique continentale (AUTJP), tandis que la Commission africaine des droits de l’homme et des peuples a mené des recherches approfondies sur la relation entre les droits de l’homme et la justice transitionnelle. Le Dr John a déclaré que les organismes régionaux, tels que la CEDEAO et l’IGAD, sont également activement impliqués dans les efforts de justice transitionnelle - ils travaillent actuellement à la création de mécanismes régionaux sur le sujet, tandis que les États membres individuels ont adopté diverses approches transitionnelles, comme cela a été discuté lors de la session précédente.

Le Dr John a attiré l’attention sur la question des conflits transfrontaliers, s’inquiétant du fait que l’AUTJP n’aborde pas de manière adéquate les conflits qui s’étendent sur plusieurs pays. Il a cité les tensions frontalières entre l’Éthiopie et le Soudan comme un excellent exemple et a plaidé en faveur d’une approche régionale de la justice transitionnelle qui puisse répondre aux défis uniques posés par les questions transfrontalières.

Le premier intervenant, le **professeur Khabele Matlosa**, s’est penché sur les efforts de l’Union africaine en matière de justice transitionnelle et sur les défis auxquels elle est confrontée. Il a

insisté sur la nature continentale de l'AUTJP, soulignant que son impact réel devrait être ressenti au niveau des États membres. Le professeur Matlosa a exhorté les participants à défendre l'AUTJP dans leurs pays respectifs afin d'assurer sa mise en œuvre effective.

Avant sa présentation sur le Lesotho, le professeur Matlosa a mis en évidence la culture de la violence bien ancrée dans le pays, attribuée directement et indirectement à cinq facteurs principaux. Premièrement, une histoire de régime autocratique de type civil (1966-1985) et militaire (1986-1993). Deuxièmement, la politisation de la sécurité et la sécurisation de la politique depuis 1966. Troisièmement, la prolifération des armes légères et des munitions. Quatrièmement, la prévalence de groupes d'autodéfense armés liés à des partis politiques. Cinquièmement et enfin, les défis socio-économiques, exacerbés par les séquelles du COVID-19 et le changement climatique en cours, ce qui alimente encore davantage la culture de la violence.

Mme Matlosa a également abordé les moteurs et les déclencheurs de la violence, à savoir le sous-développement, la pauvreté, la faim et la corruption, qui y contribuent de manière significative. La corruption, en particulier, a été soulignée par Matlosa comme un défi majeur. La liste des déclencheurs de conflit comprend les contestations du pouvoir de l'État, qui conduisent à la formation de factions et de gangs musicaux famo, qui sont également liés à l'exploitation minière illégale en Afrique du Sud. Il a ajouté que certains de ces gangs se sont commercialisés et armés, ce qui a entraîné des conflits et des violences. En particulier, Matlosa a attiré l'attention sur la violence sexuelle et sexiste qui est devenue un problème urgent, avec des statistiques alarmantes soulignant le classement mondial du Lesotho comme (a) numéro 1 en Afrique et numéro 3 dans le monde parmi les pays ayant le taux d'homicide le plus élevé et (b) numéro 2 dans le monde en termes d'incidents de viols, juste derrière le Botswana.

En proposant des solutions pour institutionnaliser la justice transitionnelle au Lesotho, Matlosa a suggéré la création d'une commission nationale des droits de l'homme et d'une commission nationale pour la paix et la réconciliation dans le cadre des processus de justice transitionnelle. En outre, il a souligné la nécessité de mettre en place des tribunaux parallèles pour traiter les violations des droits de l'homme et une autorité de réparation pour gérer l'indemnisation des personnes et des communautés touchées. Enfin, il a appelé à la création d'un centre national des victimes dans le cadre du processus de justice transitionnelle, décentralisé dans les dix districts du pays, afin de répondre aux besoins des victimes et du public dans le cadre de la justice transitionnelle.

Le **professeur Ousmane Sidibe** a été chargé de discuter des progrès de la justice transitionnelle au Mali, ainsi que des défis et des stratégies adoptées pour les surmonter. Il a commencé par souligner l'importance de deux institutions clés au Mali, la Commission Vérité Justice et Réconciliation et la Commission internationale d'enquête pour le Mali. Ces deux institutions jouent un rôle essentiel dans le soutien des efforts de justice transitionnelle dans le pays. Il a également souligné le rôle important du Conseil judiciaire, qui veille à ce que les auteurs de violations des droits de l'homme répondent de leurs actes.

M. Sidibe a donné un aperçu du travail difficile entrepris par la Commission Vérité, Justice et Réconciliation, en particulier dans le contexte de la présence généralisée de groupes armés dans la région du Sahel. Il a également identifié trois lois primaires qui ont été promulguées dans le cadre de la justice transitionnelle, dans le but d'établir la responsabilité pour les délits liés à la drogue, de proposer des réparations et de formuler des recommandations pour les actions futures.

M. Sidibe a ensuite souligné cinq points clés qui résument l'approche politique du Mali, notamment la mise en place d'auditions publiques, qui ont été diffusées à l'échelle nationale. Ces auditions ont porté sur différents thèmes, notamment les actes mettant en danger la vie des

personnes, les violations des libertés et les violences basées sur le genre. M. Sidibe a souligné la prévalence des disparitions forcées au Mali.

Le professeur Sidibe a également souligné l'importance des réparations pour les victimes, partageant avec fierté le fait qu'ils ont plaidé avec succès pour l'établissement d'une loi sur les réparations, qui a été acceptée par le gouvernement, afin de mettre en place une autorité pour la gestion des réparations ainsi qu'un fonds de réparations.

Malgré ces réalisations, M. Sidibe a reconnu l'existence de plusieurs défis, notamment le conflit en cours au Mali qui constitue un obstacle important aux efforts de la justice transitionnelle. En outre, il a indiqué que la recherche de victimes et la nécessité d'un soutien étranger ont également constitué des défis. Il a conclu en soulignant l'importance de la volonté politique et de la disponibilité des ressources pour faire progresser la justice transitionnelle au Mali.

M. Khalid Boudali, représentant le Conseil économique, social et culturel (ECOSOC) pour l'Afrique du Nord, a souligné le rôle des organes consultatifs dans la promotion de la justice et de la paix. Ces organes servent de passerelles entre les gouvernements et les sociétés civiles, en veillant à ce que des voix diverses soient intégrées dans les discussions de la JT. Il a souligné l'importance du dialogue, du plaidoyer et de l'inclusion dans la quête de justice et de paix durable de l'Afrique.

S'agissant de l'état de la justice transitionnelle en Afrique, M. Boudali a fait remarquer que si des progrès notables ont été accomplis, des défis persistent. Il a cité l'expérience de pays comme le Maroc, l'Afrique du Sud, la Sierra Leone et le Rwanda, qui ont pris des mesures importantes pour remédier aux atrocités du passé, et de pays comme la Gambie et le Sud-Soudan, qui ont également fait des efforts pour résoudre les problèmes liés aux droits de l'homme.

M. Boudali a fait remarquer que les paysages politiques posent souvent des défis à la mise en œuvre de la justice transitionnelle. Il a souligné que les efforts de collaboration entre les États membres, les organes de l'UA et les communautés économiques régionales sont essentiels pour relever ces défis. M. Boudali a plaidé en faveur de l'alignement des objectifs, des ressources et de l'expertise pour faire avancer l'agenda de la justice transitionnelle.

M. Boudali s'est penché sur les spécificités de la justice transitionnelle, soulignant l'importance des cadres juridiques et des mécanismes institutionnels, ainsi que la nécessité d'inclure des réformes constitutionnelles, une législation nationale, des processus de vérité et de réconciliation et la participation des victimes. Il a ajouté que cela soulignait la nécessité de la responsabilité et de la réconciliation, en insistant sur le rôle des réparations dans l'accomplissement de la justice.

En conclusion de sa présentation, M. Boudali a annoncé la création d'un mécanisme destiné à faciliter la collaboration entre les membres de la société civile et les différents départements et comités de l'ECOSOC au niveau national. Il a encouragé la participation et souligné l'importance des efforts collectifs pour faire avancer la cause de la justice et des droits de l'homme en Afrique.

Le dernier intervenant, **M. Aleu Garang**, de l'IGAD, a décrit les efforts des communautés économiques régionales (CER) en matière de justice transitionnelle et a exprimé sa gratitude pour l'AUTJP, qui, selon lui, rationalise la coordination avec l'Union africaine. Il a déclaré qu'à l'IGAD, un cadre de réconciliation régionale a été mis en place, qui reflète les principes de l'AUTJP. Ce cadre se concentre sur le traitement des héritages du passé, le renforcement de l'établissement de la vérité et de la guérison, la promotion du dialogue sociétal et l'encouragement de la tolérance et de l'acceptation de la diversité.

M. Garang a souligné les défis uniques auxquels l'Afrique est confrontée en raison de la diversité de ses frontières, qui n'ont pas été déterminées par les Africains. Il a insisté sur la nécessité pour les pays de considérer la diversité comme une force plutôt que comme un défi.

S'agissant des processus spécifiques de justice transitionnelle, M. Garang a mentionné le Soudan, où diverses parties prenantes se sont engagées à adapter le cadre de la justice transitionnelle au contexte soudanais. Selon lui, il est important de comprendre que la justice transitionnelle est propre à chaque pays, avec ses propres besoins et ses propres structures. Il a indiqué que l'approche soudanaise en matière de justice transitionnelle comprenait l'implication de la Cour pénale internationale, la création d'un tribunal spécial pour le Darfour, d'un comité vérité et réconciliation, d'une commission foncière et d'une commission des réparations.



En ce qui concerne le conflit éthiopien, M. Garang a noté que l'accord fait référence aux mécanismes de justice transitionnelle en tant qu'éléments essentiels du rétablissement de la paix. Il a souligné l'importance de veiller à ce que la justice transitionnelle soit transparente, inclusive, équilibrée en termes de genre et qu'elle contribue à la transformation socio-économique.

En conclusion, M. Garang a mis l'accent sur plusieurs défis, notamment le chevauchement des membres de divers organismes régionaux, la faiblesse perçue des OSC et l'implication limitée du secteur privé dans les politiques de justice transitionnelle. Il a souligné la nécessité d'une approche holistique de la justice transitionnelle impliquant les CER et tous les segments de la société, y compris les jeunes, les femmes, le monde universitaire et la société civile.

Les contributions des participants ont commencé par un appel à l'élaboration de stratégies visant à mobiliser la volonté politique pour s'attaquer aux auteurs d'infractions dans l'écosystème de la JT. Une participante du Togo a souligné la nécessité d'une volonté politique, notant qu'elle doit être évidente non seulement dans la décision de s'engager dans la JT, mais aussi dans la mise en œuvre des recommandations. Elle a indiqué qu'au Togo, la mise en œuvre des recommandations a été financée par l'État, soulignant la nécessité d'un engagement politique pour garantir le succès.

Un autre participant a fait part de ses préoccupations quant aux difficultés d'évaluation des normes en matière de droits de l'homme et à l'importance de l'autonomisation par la formation, l'éducation et le soutien psychologique des victimes et de leurs familles, afin de faciliter leur participation accrue aux processus de responsabilisation judiciaire. Les participants ont également souligné la nécessité d'aligner les processus sur les valeurs et les principes de la société afin de parvenir à un changement significatif.

Les intervenants ont répondu en reconnaissant la nature multidimensionnelle de la justice transitionnelle en Afrique, qui implique divers acteurs et mécanismes. Ils ont souligné l'importance du courage politique, du dialogue inclusif et des stratégies globales qui impliquent la législation, la structure, l'implication des citoyens et les approches centrées sur les victimes. Ils ont souligné la nécessité d'un engagement politique soutenu dans les processus de justice transitionnelle, le rôle des politiques nationales et régionales et l'importance de faciliter le dialogue entre toutes les parties prenantes pour assurer une mise en œuvre efficace de la justice transitionnelle.

9 SESSION SIX :

Les enfants et les jeunes dans la justice transitionnelle : Dépasser leur statut de victime pour participer activement aux processus de justice transitionnelle afin de garantir la non-récurrence

Modérée par M. Usani Odum

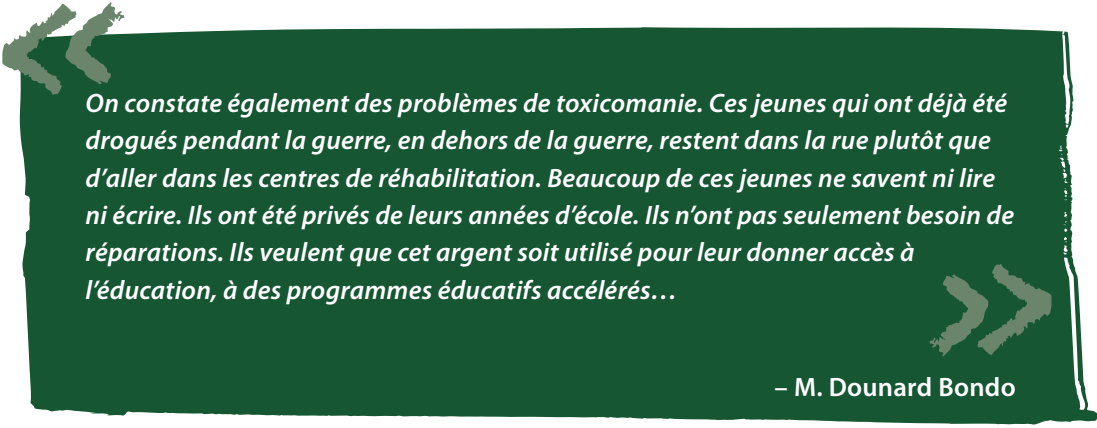
Cette session, modérée par M. Usani Odum de l'AUC-DPAPS, a porté sur le rôle des enfants et des jeunes dans les processus de justice transitionnelle. **M. Dounard Bondo**, du Liberia, s'est concentré sur l'implication des jeunes dans les systèmes judiciaires fragiles, en s'appuyant sur des exemples du Liberia et de la Sierra Leone.

M. Bondo a fait valoir que, compte tenu de l'importante population de jeunes sur le continent, tout discours sur la justice transitionnelle doit intégrer leurs expériences et leurs points de vue sur les questions de responsabilité, de réhabilitation et d'intégration, en soulignant la nécessité de faire entendre la voix des jeunes pour instaurer la confiance dans les mécanismes de justice transitionnelle.

M. Bondo a souligné le double rôle des jeunes dans les conflits, en tant que victimes et auteurs. La question de la responsabilité des anciens enfants soldats dans une culture d'impunité a été abordée, en s'appuyant sur les recherches et les expériences journalistiques de l'orateur. Au Libéria, les audiences de *Palava Hut*, un mécanisme de justice communautaire²⁷, ont été citées comme un moyen de résoudre les conflits entre les victimes et les anciens enfants-soldats. Il a plaidé en faveur d'une responsabilité limitée proposant l'amnistie pour les jeunes pour les violations commises avant l'âge de 18 ans et pour les délits non graves, et a souligné le rôle du service communautaire comme outil alternatif pour l'application de la responsabilité.

M. Bondo a insisté sur la nécessité d'une réhabilitation et d'une réintégration efficaces des jeunes, en particulier des anciens enfants soldats, afin d'éviter qu'ils ne soient impliqués dans des conflits et des luttes de pouvoir politique après la guerre. Les répercussions économiques des conflits sur les jeunes ont également été abordées, l'accent étant mis sur la nécessité de fournir des emplois et des compétences aux jeunes afin d'éviter leur marginalisation et leur

stigmatisation. M. Bondo a cité le Liberia, où le manque d'opportunités et de soutien après le conflit a conduit à l'exploitation des jeunes en tant que voyous politiques pendant les élections.



On constate également des problèmes de toxicomanie. Ces jeunes qui ont déjà été drogués pendant la guerre, en dehors de la guerre, restent dans la rue plutôt que d'aller dans les centres de réhabilitation. Beaucoup de ces jeunes ne savent ni lire ni écrire. Ils ont été privés de leurs années d'école. Ils n'ont pas seulement besoin de réparations. Ils veulent que cet argent soit utilisé pour leur donner accès à l'éducation, à des programmes éducatifs accélérés...

– M. Dounard Bondo

En conséquence, il a souligné l'importance de faire entendre la voix des jeunes dans le domaine du dialogue transnational, déclarant qu'ils n'ont pas besoin que d'autres parlent en leur nom, mais qu'ils ont besoin d'une plateforme pour s'exprimer. La participation des jeunes devrait commencer dès la phase de conception de tout mécanisme de justice transitionnelle et leurs voix ne devraient pas être prises en compte après coup. Il faut investir dans l'éducation et créer des espaces pour la JT dans les universités.

Cependant, tous les efforts seront vains sans volonté politique, a conclu M. Bondo. Il a déclaré qu'au Liberia, le manque de volonté politique entravait la mise en œuvre de politiques bénéfiques pour les jeunes, soulignant la nécessité d'avoir des jeunes au sein du gouvernement qui puissent défendre les intérêts des jeunes.


Mme Angeline Abuor, de YORJA (Kenya), a commencé par plaider pour que les jeunes ne soient plus considérés comme de simples victimes, mais comme des participants actifs, afin de garantir leur contribution substantielle aux processus de justice transitionnelle. Elle a souligné que les conflits ont un impact disproportionné sur les enfants et que ceux-ci sont souvent négligés dans les processus de justice transitionnelle en raison de leur âge et de leur statut social. Cette négligence est préjudiciable à l'instauration d'une paix durable, car elle a pour effet de réduire au silence la voix des enfants. Malgré l'existence de plusieurs normes, politiques et résolutions qui mettent l'accent sur l'inclusion et la participation des jeunes, Mme Abuor a exprimé des inquiétudes quant à leur mise en œuvre effective. Elle a illustré son propos par un cas de figure au Kenya, où le Centre international pour la justice transitionnelle (ICTJ) a joué un rôle central après les violences électorales de 2007, en veillant à ce que les voix des enfants soient entendues au cours du processus de justice transitionnelle.

Détaillant les mesures prises pour créer un environnement adapté aux enfants lors des auditions d'enfants de l'ICTJ au Kenya, Mme Abuor a mentionné la fourniture d'un soutien psychologique et la possibilité pour les enfants d'exprimer leur histoire par divers moyens créatifs. Toutefois, elle a également reconnu les difficultés liées à l'inclusion des enfants dans les processus de recherche de la vérité, en particulier la fiabilité des témoignages des enfants, et a suggéré que ces difficultés pourraient être atténuées par une formation spécialisée sur la collecte de preuves auprès des enfants.

Mme Abuor a également recommandé l'introduction d'un programme d'études actualisé pour inclure des événements historiques et a souligné la nécessité de former un groupe de travail sur la justice transitionnelle, de visualiser les documents relatifs à la justice transitionnelle et de

renforcer la collaboration avec les organisations afin de favoriser une approche plus inclusive et centrée sur les jeunes en matière de justice transitionnelle.

En conclusion de sa présentation, elle a souligné l'importance d'écouter les auteurs potentiels afin d'éviter les conflits futurs et de faciliter l'expression de la jeune génération dans la recherche d'une paix durable.



Après les violences électorales de 2007, l'ICTJ a joué un rôle essentiel en veillant à ce que les voix des enfants soient entendues au cours du processus de justice transitionnelle. L'ICTJ a mené des audiences pour des enfants âgés de 10 à 17 ans et, tout au long de ces audiences, il a dû s'assurer qu'il était guidé par la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, qui stipule que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être prioritaire.

– Mme Angeline Abuor

M. Oben Valery Bobuin, spécialiste du plaidoyer au Centre d'étude de la violence et de la réconciliation, a commencé par décrire les divers contextes de conflit et les questions urgentes qui touchent l'ensemble du continent. Il a mêlé la théorie juridique à sa présentation, dans le but d'esquisser un cadre durable pour faciliter la participation significative des jeunes à la justice transitionnelle dans toute l'Afrique.

Son discours a commencé par souligner le rôle significatif des jeunes Africains, qui constituent près de 70 % de la population africaine, dans les conflits armés internationaux depuis 2019. Il a souligné la prévalence des conflits provoqués par les entreprises, des mouvements séparatistes et des insurrections extrémistes en Afrique et a plaidé en faveur d'une extension du plan africain de justice transitionnelle pour faire face à la multiplication des *coups d'État* sur le continent.


M. Bobuin s'est ensuite penché sur la façon dont ces contextes peuvent radicaliser les jeunes et les amener à commettre des violations flagrantes des droits de l'homme.

M. Bobuin a également exploré les obstacles à une participation significative des jeunes à la justice transitionnelle, citant une étude réalisée au Mali en 2021 qui a montré que seulement un peu plus de 30 % des jeunes Africains étaient impliqués dans les processus de justice transitionnelle. Il a attribué ce manque de participation aux stéréotypes qui entourent les jeunes et à la réticence des élites politiques à les impliquer dans la gouvernance de la justice transitionnelle.

M. Bobuin a proposé plusieurs stratégies pour renforcer la participation significative des jeunes, notamment en créant des espaces où les jeunes peuvent s'engager dans des dialogues politiques, en assurant une plus grande représentation dans les structures de prise de décision et en offrant un soutien social à ceux qui ont été traumatisés par la violence. Il a insisté sur la nécessité d'inclure les jeunes et de les rendre accessibles dans les zones urbaines et rurales, et a plaidé en faveur de mécanismes de justice traditionnels respectueux des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des jeunes.

S'appuyant sur la théorie du droit constitutionnel, M. Bobuin a examiné comment la participation active des jeunes peut prévenir les conflits et a souligné l'importance de la justice

transitionnelle pour parvenir à une Afrique pacifique et sûre d'ici 2063. Il a encouragé l'adoption d'un état d'esprit d'activisme transformatif en matière de justice transitionnelle pour s'attaquer aux causes profondes des conflits en Afrique.



Les jeunes constituant 70 % de la population africaine, il va sans dire que toute question touchant les jeunes est une question touchant l'ensemble du continent. Les obstacles à une participation significative existent malgré l'immense domination de cette fraction de la population, ce qui entrave leur implication dans la justice transitionnelle.

– M. Oben Valery Bobuin

Dans sa conclusion, M. Bobuin a fait le lien avec l'accélération de la Zone de libre-échange continentale africaine, déclarant que la résolution des conflits dans le cadre de la justice transformatrice pourrait faciliter le développement socio-économique et la libre circulation des personnes, des biens et des services au sein d'une Afrique pacifique et sûre.

M. Naji Moulay Lahsen, du réseau de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afrique du Nord, a abordé quatre questions essentielles : le sort des jeunes et des enfants dans les zones de conflit d'Afrique du Nord et du Sahara, les processus de justice transitionnelle permettant aux jeunes de surmonter leur condition de victimes, les défis inhérents à la justice transitionnelle en Afrique, et le rôle éducatif et de sensibilisation de la société civile.

M. Lahsen a souligné la grande vulnérabilité des enfants et des jeunes dans les zones de conflit et d'agitation, détaillant leur recrutement par des groupes non étatiques et leur privation subséquente de droits et de services essentiels, y compris l'éducation et les soins de santé. Il a reconnu les efforts louables de la Tunisie et du Maroc pour intégrer les jeunes dans les initiatives de justice transitionnelle et a souligné l'importance des mécanismes de recherche de la vérité et des réparations pour les jeunes affectés.

Malgré l'existence de conventions internationales ratifiées et d'agendas prometteurs comme l'Agenda 2063, M. Lahsen a souligné l'écart flagrant entre les politiques et la réalité, insistant sur la nécessité d'une mise en œuvre et d'une visibilité réelles. Il a souligné l'importance du désarmement, de la démobilisation et de l'intégration des groupes armés étatiques et non étatiques et a insisté sur le rôle crucial de la société civile et des divers mécanismes africains et internationaux dans la défense des droits des enfants et des jeunes.

En conclusion, M. Lahsen a encouragé un engagement proactif avec les mécanismes et entités disponibles pour faire avancer la cause de la justice transitionnelle et s'attaquer aux causes profondes et aux répercussions des conflits, en mettant l'accent sur l'autonomisation et la protection de la jeune génération.

La présentation de **M. Gentil Kasongo** visait à discuter d'un projet pilote d'*Impunity Watch* intitulé « Recherche et dialogue » mené en collaboration avec le Centre d'étude de la violence et de la réconciliation. Ce projet a été conçu pour tirer parti des connaissances des experts politiques afin d'aborder les droits des jeunes et de comprendre leurs expériences et leurs perspectives. Le projet a été mis en œuvre au Mali, en République Démocratique du Congo, au Burundi et au Sud-Soudan, en se concentrant initialement sur la République Démocratique du Congo et le Burundi.

Il a exploré des thèmes liés à la participation de la jeunesse africaine, en particulier des jeunes femmes, à l'élaboration des politiques et aux principes de la justice transitionnelle. M. Kasongo a noté que malgré l'importance reconnue de l'inclusion des jeunes dans la mise en œuvre des principes de justice transitionnelle, les implications pratiques d'une telle inclusion restaient quelque peu floues. Cette ambiguïté a suscité plusieurs questions, qui ont été posées aux jeunes impliqués dans la recherche entreprise par *Impunity Watch* et le Centre pour l'étude de la violence et de la réconciliation. Ces questions tournaient autour de l'inclusion des jeunes dans les processus politiques, des obstacles qu'ils rencontraient en participant à ces processus, et de ce à quoi ressemblerait pour eux un processus de justice transitionnelle mieux adapté.

Selon M. Kasongo, la recherche a révélé un faible niveau de participation des jeunes à la formulation des politiques de justice transitionnelle, ce qui a conduit à un sentiment de désillusion parmi les jeunes concernant la nature symbolique de la plupart des processus politiques. Il a ajouté que de nombreux jeunes ne connaissaient pas le concept de justice transitionnelle ni les systèmes politiques et judiciaires des Nations Unies et de l'Union Africaine. La recherche a souligné la nécessité de sensibiliser les jeunes à ces concepts afin de faciliter leur participation aux processus.

Les résultats ont également mis en évidence les obstacles à la participation des jeunes, tels que la prédominance des personnes âgées dans les espaces politiques. L'importance d'adapter les processus aux jeunes et de reconnaître leur capacité et leur potentiel à contribuer de manière significative a été soulignée. M. Kasongo a déclaré que les jeunes, souvent victimes de violences ou de conflits, ont le droit de participer et de contribuer de manière significative aux divers processus liés à la justice transitionnelle.

En conclusion, M. Kasongo a mis l'accent sur l'importance d'une inclusion significative des jeunes dans les processus, au-delà du symbolisme, afin de faire respecter l'État de droit, étant donné que les jeunes sont des parties prenantes importantes dans ces processus.

La première question posée au cours de la session concernait l'impact des processus d'amnistie sur les jeunes et la meilleure façon d'inclure les jeunes dans les mécanismes de la justice traditionnelle. L'orateur a répondu en expliquant qu'au Libéria, l'amnistie était recommandée pour les crimes commis par des personnes de moins de 18 ans, reconnaissant que les enfants étaient souvent contraints à des activités criminelles. Pour les personnes de plus de 18 ans, l'amnistie est accordée pour les délits non graves, tandis que les délits graves justifient des poursuites. Les intervenants ont également souligné que les mécanismes de justice traditionnelle devraient impliquer un engagement direct avec les jeunes et trouver des moyens efficaces de les inclure.

Une autre participante a souligné l'importance de la participation des jeunes à l'élaboration des politiques, en particulier aux processus législatifs. Elle a insisté sur la nécessité d'une participation et d'un engagement politiques à différents niveaux, y compris au sein du gouvernement et des partis politiques, et sur le rôle de la société civile dans l'amplification de la voix des jeunes. Des exemples du Rwanda, de la Côte d'Ivoire et du Maroc ont été cités pour souligner les efforts positifs de l'implication des jeunes dans les rôles parlementaires et les initiatives démocratiques participatives. Les participants ont souligné la nécessité de former et de renforcer les capacités des jeunes, en particulier à l'ère numérique, afin d'améliorer leur participation à la justice transitionnelle.

En conclusion, la session a mis en évidence les capacités existantes chez les jeunes et la nécessité de les considérer comme des acteurs essentiels dans la formulation et la mise en œuvre des politiques.

10 SEANCE SEPT :

Le rôle des INDH dans la justice transitionnelle

Modérée par l'ambassadeur Calixte Mbari

La septième session, animée par l'ambassadeur Calixte Mbari, s'est penchée sur le rôle important des Institutions nationales des droits de l'homme (INDH) dans le contexte de la justice transitionnelle.

Mme Amina Lemrini, de la CNDH (Maroc), a soulevé la question de savoir pourquoi l'éducation est un potentiel méconnu pour faire progresser le droit de la justice. Elle a évoqué les quatre piliers conventionnels de la justice transitionnelle : la vérité, la justice, la réparation et les garanties de non-répétition, en soulignant le rôle des réformes éducatives pour les garanties de non-répétition.

Mme Lemrini a souligné la double nature de la justice transitionnelle, qui est souvent perçue comme étant principalement axée sur le passé, bien que sa promesse de « plus jamais ça » motive la mise en œuvre de mesures de justice transitionnelle pour l'avenir. Elle a cité un rapport du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés qui mentionne les mesures de justice transitionnelle en cours et le potentiel de l'éducation pour influencer les générations actuelles et suivantes dans le respect des nouvelles lois et des mesures de protection mises en œuvre au cours de la transition d'un pays.

Sa présentation a également abordé l'importance de l'éducation comme moyen de sensibiliser le public aux pratiques violentes et aux divers héritages et systèmes de transition, permettant le développement de compétences, d'attitudes et de comportements fondés sur la tolérance, le respect, la solidarité et la citoyenneté démocratique. La participation, a-t-elle dit, est un processus d'apprentissage et les gens ont besoin d'apprendre pour participer efficacement.

La présentation de Mme Lemrini a également exploré diverses réformes éducatives dans le contexte de la JT dans différents pays, dont l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, le Kenya et certains pays d'Amérique latine. L'accent a été mis sur les programmes d'éducation formelle et informelle et sur l'utilisation de symboles transgénérationnels de la population et des droits.

Mme Lemrini a conclu par des réflexions sur le rôle du CNDH et ses contributions aux programmes d'éducation et de recherche. Les engagements du CNDH aux niveaux régional et international ont été soulignés, ainsi que ses contributions à la Déclaration des Nations Unies

sur l'éducation en matière des droits de l'homme. Elle a souligné l'importance des partenariats entre institutions dans la promotion des droits de l'homme et des droits de la femme et a insisté sur la nécessité d'une mise en œuvre efficace pour obtenir un impact réel. L'accent a été mis sur le processus de prise de conscience critique, non seulement au niveau individuel, mais aussi au niveau collectif.

Enfin, Mme Lemrini a recommandé un examen complet des systèmes existants et la réalisation d'études et de recherches supplémentaires dans le domaine de la justice transitionnelle et de l'éducation.

M. Emmanuel Joof, président de la Commission nationale des droits de l'homme de Gambie, a évoqué le rôle central des commissions nationales des droits de l'homme (CNDH) en raison de leur mandat étendu en matière de protection et de promotion des droits de l'homme. Il a noté que dans les processus de recherche de la vérité, les CNDH documentent les violations des droits de l'homme et préservent les archives historiques, ce qui est crucial pour comprendre l'histoire des violations des droits de l'homme dans un pays.

Il a noté que si les CNDH n'engagent pas de poursuites, elles jouent un rôle important en plaidant en faveur de la responsabilité et de la justice, en facilitant les enquêtes et en veillant à ce que les auteurs d'infractions soient tenus pour responsables dans le cadre de procès équitables. Elles s'efforcent de répondre aux besoins matériels et psychosociaux des victimes, en participant à la conception et à la mise en œuvre de programmes de réparation, portant sur l'indemnisation, la restitution, la réadaptation et le soutien psychosocial.

M. Joof a souligné le rôle important de la sensibilisation et de l'éducation du public en Gambie, que la Commission nationale des droits de l'homme mène pour s'assurer que les atrocités du passé ne soient pas oubliées ou répétées. M. Joof a souligné l'importance des réformes législatives et de l'éloignement des individus qui ont violé les droits de l'homme afin de les empêcher de réintégrer le système.

Il a rappelé les risques qu'il y a à permettre aux auteurs de violations de réintégrer le système, soulignant la nécessité pour les commissions nationales des droits de l'homme de surveiller en permanence les forces antidémocratiques. La Commission nationale des droits de l'homme de Gambie a participé activement à la sensibilisation aux atrocités du passé et au suivi de la mise en œuvre des recommandations de la CVRR.

M. Joof a souligné l'importance des efforts déployés par la CNDH pour encourager la volonté politique en Gambie et rappeler continuellement à l'État ses obligations en matière de respect, de protection et de promotion des droits fondamentaux. Il a souligné que la CNDH avait créé un groupe multipartite chargé de suivre la mise en œuvre des diverses recommandations et d'aider les différents secteurs à surmonter les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des recommandations de la CVRR.

M. Aguibou Bouare, de la Commission nationale des droits de l'homme du Mali, a souligné le rôle crucial des commissions des droits de l'homme dans la défense de la justice nationale, notant la quête perpétuelle de justice dans un monde marqué par les conflits et les guerres.

M. Bouare a discuté des directives opérationnelles et des principes fondamentaux de la Commission des droits de l'homme du Mali, qui sont conformes aux principes de Paris adoptés en 1993.

Il a souligné qu'il existe de nombreuses similitudes entre la commission nationale des droits de l'homme du Mali et les normes internationales. La Commission des droits de l'homme du Mali a quatre mandats

principaux : la promotion des droits de l'homme, la protection des droits de l'homme, la prévention de la torture et la non-récidive.

M. Bouare a souligné quatre points principaux du travail de la CNDH en relation avec les piliers de la justice transitionnelle. Il a indiqué que la Commission a pour mandat de recevoir des plaintes individuelles et collectives afin de découvrir la vérité sur les violations des droits de l'homme. Deuxièmement, la Commission garantit le droit à la justice par le biais de l'assistance juridique ou judiciaire en offrant des conseils juridiques et parfois même en fournissant un avocat aux victimes pour qu'elles puissent mieux se défendre. M. Bouare a souligné le rôle crucial que joue la Commission dans le suivi des affaires et la participation à diverses commissions, depuis l'identification des victimes jusqu'à la détermination de leurs réparations. Enfin, il a également souligné que la Commission a également un rôle à jouer dans la garantie de non-répétition des violations graves.

M. Bouare a également souligné la participation de la Commission à la Commission législative permanente, qui examine les textes législatifs avant qu'ils ne soient promulgués. L'expertise de la CNDH est souvent sollicitée sur les questions de justice transitionnelle et de droits de l'homme à cet égard, a-t-il déclaré.

En conclusion, il a fait part de ses préoccupations concernant la lutte contre l'impunité par le biais de la justice transitionnelle, en particulier la pratique des lois d'amnistie qui, selon lui, pourrait perpétuer l'impunité. Il a également souligné qu'en dépit de l'appel à l'inclusivité, certains représentants communautaires donnent la priorité à leurs intérêts plutôt qu'à ceux de leur communauté, ce qui complique le processus de justice transitionnelle.

Les participants ont soulevé la question de la diffusion de l'information en matière de justice transitionnelle et de la coordination des actions des médias, soulignant la nécessité d'impliquer les médias dans l'avancement des initiatives en matière de justice transitionnelle.

Un participant de la Commission nationale des droits de l'homme du Nigeria a souligné l'importance du respect de la dignité et des droits de l'homme dans la prévention des conflits. Il a souligné le rôle des INDH dans la promotion de la mise en œuvre de la justice transitionnelle par le biais du contrôle et de l'évaluation des droits de l'homme.

Un autre participant, originaire de la Zambie, s'est interrogé sur les moyens de limiter l'influence de l'exécutif sur les institutions nationales des droits de l'homme et a demandé quelles étaient les meilleures pratiques pour garantir leur indépendance. Parmi les pratiques suggérées, on peut citer l'importance du processus de sélection des commissaires et les garanties juridiques prévues par la législation pour protéger leur indépendance, ainsi que le rôle d'organismes tels que l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme pour évaluer ces institutions et veiller à ce qu'elles conservent leur crédibilité.

La session s'est terminée par une discussion sur la nécessité de la démocratisation et des droits de l'homme et sur l'importance de l'éducation dans la promotion d'une culture des droits de l'homme. Les participants ont souligné la responsabilité collective des autorités publiques et de la société civile dans la promotion des droits de l'homme et de la justice transitionnelle.

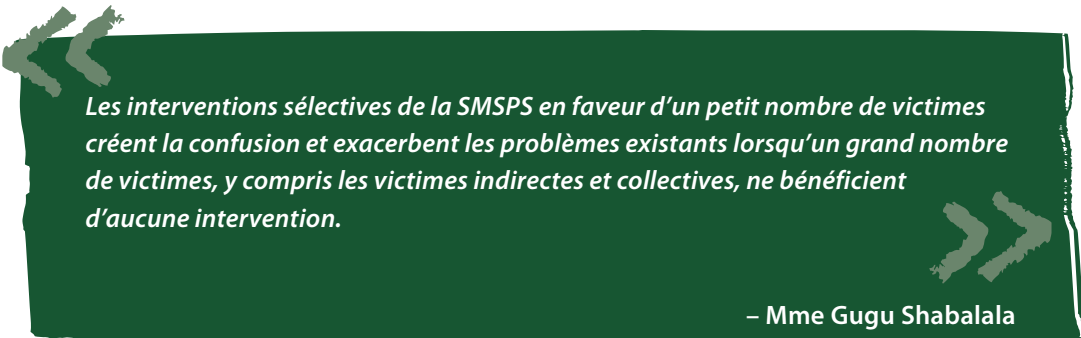
11 SESSION HUIT :

Intégrer la santé mentale et le soutien psychosocial dans les processus de justice transitionnelle et de relèvement post-conflit

Modérée par Mme Annah Moyo

Mme Gugu Shabalala, directrice du programme de SMSPS du Centre d'étude de la violence et de la réconciliation, a présenté des observations sur les conditions actuelles de la SMSPS dans les processus de justice transitionnelle, du point de vue d'un praticien de la santé mentale. Mme Shabalala, elle-même praticienne de la santé mentale, a évoqué les progrès réalisés au cours des 30 dernières années dans la mise en œuvre des processus de justice transitionnelle, dans le but de parvenir à une paix durable. Cependant, elle a également souligné les conflits récurrents et les défis croissants de la violence sexiste dans des pays supposés pacifiques, en prenant l'exemple de l'Afrique du Sud. Elle a décrit comment la « nation arc-en-ciel » de l'Afrique du Sud, autrefois célébrée, montre des fissures, indiquant des traumatismes non traités et des problèmes non résolus.

Elle a souligné l'importance de traiter les traumatismes au niveau national, critiquant l'approche qui consiste à sélectionner un petit nombre de victimes pour une intervention tout en laissant la majorité d'entre elles sans intervention.



Les interventions sélectives de la SMSPS en faveur d'un petit nombre de victimes créent la confusion et exacerbent les problèmes existants lorsqu'un grand nombre de victimes, y compris les victimes indirectes et collectives, ne bénéficient d'aucune intervention.

– Mme Gugu Shabalala

Elle a noté la nature à court terme des interventions de la SMSPS dans de nombreux processus de justice transitionnelle et la nécessité d'investissements à long terme pour guérir les sociétés qui ont souffert d'atrocités pendant des années²⁸. Mme Shabalala a en outre souligné l'importance de s'attaquer aux problèmes structurels et systémiques, déclarant que les services de conseil ne suffisent pas à résoudre les problèmes des victimes, car ils ne peuvent pas éradiquer la pauvreté ou résoudre les inégalités sociétales profondément enracinées. Elle a désapprouvé les interventions qui font peser sur les victimes la responsabilité de guérir dans un délai déterminé, ce qui conduit à la culpabilisation des victimes et à l'absence d'une véritable guérison.

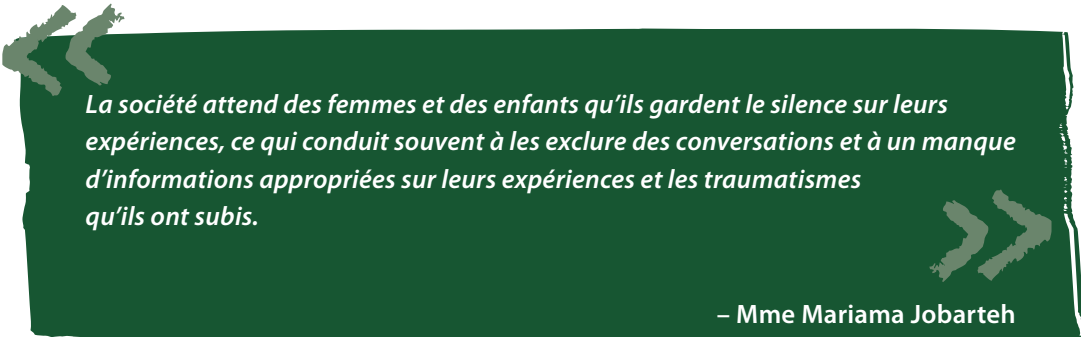
Elle a plaidé pour une approche plus holistique de la guérison, permettant aux victimes de diriger leur processus de guérison et de définir ce que la guérison signifie pour elles. Mme Shabalala a insisté sur la nécessité d'interventions à long terme et à plusieurs niveaux qui prennent en compte toutes les dimensions des besoins psychosociaux, y compris les aspects spirituels, physiques, financiers et sociaux.

Elle a souligné l'importance de reconstruire les communautés et de favoriser la confiance entre les individus, en particulier dans les sociétés sortant d'un conflit. Mme Shabalala a plaidé en faveur de processus locaux et durables, le soutien international devant se concentrer sur l'apport d'expertise technique plutôt que sur la conduite des processus de guérison.

Elle a souligné la nécessité d'apporter des réponses dynamiques et l'importance de donner aux individus les moyens de s'engager dans des activités socio-économiques et des initiatives de consolidation de la paix. Shabalala a conclu en soulignant l'importance d'envoyer des individus sains et capables de faire face à la situation pour participer à la reconstruction de la société et aux initiatives de paix.

Mme Mariama Jobarteh, présidente-directrice générale de Fantanka, a évoqué les enseignements tirés du processus de justice transitionnelle en Gambie en ce qui concerne la SMSPS. Elle a souligné l'impact profond des traumatismes et les défis associés à leur traitement, en utilisant la métaphore d'une tasse de verre brisée pour illustrer la fragmentation vécue par les individus qui ont subi des événements traumatisants.

Mme Jobarteh a fait remarquer que le processus de justice transitionnelle est susceptible de traumatiser à nouveau les individus en les exposant à leur passé et en les obligeant à raconter leurs expériences. Elle a insisté sur la nécessité de prendre en compte les différentes façons dont les différents groupes, tels que les hommes, les femmes et les enfants, vivent les traumatismes et font face à des défis uniques.



La société attend des femmes et des enfants qu'ils gardent le silence sur leurs expériences, ce qui conduit souvent à les exclure des conversations et à un manque d'informations appropriées sur leurs expériences et les traumatismes qu'ils ont subis.

– Mme Mariama Jobarteh

Mme Jobarteh a fait part de son expérience en Gambie, où des efforts ont été faits pour comprendre et intégrer la SMSPS dans le processus de justice transitionnelle. Cependant, elle a souligné plusieurs défis, notamment le lancement tardif de l'unité de soutien aux victimes, le financement limité et le manque de soutien global et d'approches tenant compte des traumatismes à tous les stades du processus. Elle a mentionné que l'initiative de SMSPS de la CVRR en Gambie a été soutenue par diverses organisations de la société civile qui ont fourni des conseils non professionnels, un soutien de groupe et des espaces sûrs, et a souligné l'importance d'un soutien basé sur la communauté.

Mme Jobarteh a également souligné l'inclusion limitée des enfants dans le processus gambien et les risques associés à la négligence des traumatismes subis par les enfants. Mme Jobarteh a plaidé en faveur d'une évaluation adéquate des besoins en matière de SMSPS d'un pays avant d'entamer les processus de justice transitionnelle et a souligné l'importance de renforcer les capacités en matière de SMSPS et de les intégrer dans chaque unité des commissions de vérité et autres mécanismes de justice transitionnelle. Elle a conclu en soulignant la nécessité d'un soutien contextualisé et de permettre aux victimes d'exprimer leurs besoins et leurs préférences, plutôt que d'imposer des perspectives internationales.

Les présentations des deux panélistes témoignent d'une profonde compréhension de la complexité des traumatismes et des multiples approches nécessaires pour les traiter dans le cadre des processus de justice transitionnelle, en mettant l'accent sur l'inclusion et la sensibilité aux divers besoins des personnes touchées.

La première question des participants portait sur le point de rencontre entre le soutien psychosocial et l'intervention religieuse, compte tenu de la prévalence des traumatismes en Afrique et de l'importance des valeurs religieuses. Les intervenants ont souligné l'importance d'intégrer la SMSPS dans tous les aspects des programmes de développement, au-delà de la justice transitionnelle, et de prendre en compte les croyances et les valeurs personnelles, telles que les croyances religieuses, dans la conception de la SMSPS. Ils ont souligné l'importance de donner aux gens la possibilité de choisir leurs propres solutions de guérison, tout en reconnaissant que certains peuvent ne pas savoir quelles solutions fonctionneraient pour eux.

Un participant marocain a parlé de l'expérience de son pays en matière de soutien psychologique aux victimes dans le cadre du processus de la JT, notant que les droits des victimes ont été intégrés dans le système médical national, ce qui permet aux victimes d'avoir accès aux mêmes services médicaux que les fonctionnaires. Il a également souligné le succès des audiences publiques retransmises à la télévision, qui ont permis d'apporter un soutien psychologique aux témoins qui ont fait part de leur témoignage.

Un participant nigérian a souligné l'impact à long terme de la guerre civile nigériane de 1967-1970²⁹ sur les générations actuelles, en insistant sur la nécessité d'une guérison et d'une réconciliation collectives. Il a fait remarquer que les politiciens utilisent souvent ces traumatismes historiques pour gagner du soutien, et a insisté sur la nécessité de prendre des mesures pour parvenir à une véritable réconciliation et à une guérison par le biais de la justice transitionnelle.

La session s'est conclue par un appel à la poursuite de l'engagement sur le rôle de la SMSPS dans la justice transitionnelle, en soulignant l'importance des efforts collectifs pour traiter les traumatismes à différents niveaux.

12 NEUVIÈME SESSION :

Diversité, équité et inclusivité dans la justice transitionnelle : Façonner de nouveaux discours, optiques et approches de la justice transitionnelle

Modérée par **Prof. Eugene Bakama Bope**

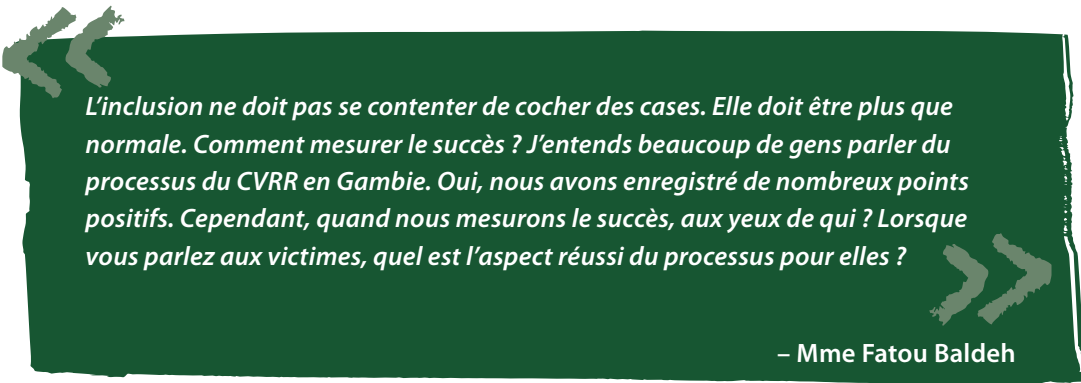
Dans sa présentation, **Mme Fatou Baldeh**, fondatrice de l'organisation de la société civile gambienne WiLL, a souligné l'importance d'adopter une approche plus inclusive, diversifiée et équitable de la justice, en particulier dans le contexte des processus de justice transitionnelle. Elle a reconnu que pour parvenir à la justice, il faut s'attaquer aux inégalités historiques et structurelles profondément ancrées qui affectent les gens, et que cela ne peut se faire si tout le monde ne part pas sur un pied d'égalité.

Mme Baldeh a présenté des exemples pratiques tirés du CVRR de la Gambie. Elle a souligné que la CVRR de Gambie avait adopté une approche inclusive dès le départ. Avant même la nomination des commissaires, le processus a donné lieu à des consultations nationales et à des dialogues dans tout le pays afin de comprendre les attentes de la population. Il est apparu clairement que la population souhaitait que la Commission soit dirigée par des Gambiens. Par conséquent, tous les commissaires étaient des Gambiens, et la composition était diversifiée, comprenant des femmes, des jeunes, des chefs religieux et des représentants des communautés rurales. Les audiences ont été retransmises à la télévision et à la radio afin de garantir une large participation et la transparence.

Cependant, Mme Baldeh a également noté qu'en dépit de ces efforts, de nombreuses victimes n'étaient toujours pas en mesure de participer au processus. Cela a soulevé des questions sur la manière de rendre l'inclusion plus intentionnelle et plus équitable. Des organisations comme WiLL ont donc pris l'initiative de créer des espaces sûrs et des dialogues séparés pour les femmes, en veillant à ce que leurs voix soient entendues³⁰.

Mme Baldeh a souligné que le succès devrait être mesuré du point de vue des victimes elles-mêmes. Les décideurs politiques doivent réfléchir aux méthodes qui conduisent à un engagement significatif et à des processus de justice transitionnelle localisés, comme le propose

l'AUTJP. Compte tenu de la nature patriarcale de nombreuses sociétés africaines, Mme Baldeh a plaidé en faveur de l'adoption d'efforts délibérés pour surmonter les obstacles qui empêchent les femmes de participer à ces structures.



L'inclusion ne doit pas se contenter de cocher des cases. Elle doit être plus que normale. Comment mesurer le succès ? J'entends beaucoup de gens parler du processus du CVRR en Gambie. Oui, nous avons enregistré de nombreux points positifs. Cependant, quand nous mesurons le succès, aux yeux de qui ? Lorsque vous parlez aux victimes, quel est l'aspect réussi du processus pour elles ?

– Mme Fatou Baldeh

Les problèmes de sécurité, y compris la stigmatisation et les réactions négatives potentielles, doivent également être pris en compte lors de l'implication des victimes dans ces processus. Mme Baldeh a mentionné l'introduction de la SMSPS en Gambie, où les organisations de la société civile ont apporté un soutien communautaire aux victimes.

En conclusion, la présentation de Mme Baldeh a souligné l'importance de l'inclusion intentionnelle, de l'équité et des mesures de sécurité dans les processus de justice transitionnelle, en particulier dans les sociétés marquées par des injustices historiques et des disparités entre les sexes. Elle a appelé à une réévaluation des mesures de réussite et à un engagement à garantir que toutes les voix, en particulier celles des victimes, soient entendues et protégées.

Dans sa présentation, **Mme Agatha Ndonga**, du Centre international pour la justice transitionnelle (ICTJ), a également souligné l'importance de la diversité, de l'équité et de l'inclusion dans le contexte de la justice transitionnelle, notant que ces principes contribuent à l'appropriation, à la crédibilité, à l'efficacité et à la durabilité de ces processus.

Mme Ndonga a évoqué le processus de justice transitionnelle au Kenya, qui découle des violences post-électorales de 2007-2008.³¹ Elle a évoqué les déplacements importants et les pertes de vies humaines qui ont eu lieu, conduisant à un processus de médiation qui a cherché à aborder des questions à long terme telles que les réformes constitutionnelles et institutionnelles, les réformes foncières, le chômage des jeunes et la cohésion nationale.

Mme Ndonga a observé que la Commission de justice transitionnelle et de réconciliation (CJTR), créée en 2009 pour enquêter sur les violations des droits de l'homme et les injustices historiques commises au Kenya entre 1963 et 2008, comptait une représentation diversifiée, y compris des femmes, et organisait des auditions spéciales pour les groupes marginalisés. Cependant, elle a souligné les défis, tels que le manque de victimes masculines qui se présentent pour signaler les violences sexuelles et fondées sur le genre, mettant en évidence la prévalence et la nature délibérée des violences sexuelles à l'encontre des hommes pendant les violences post-électorales.

Mme Ndonga a évoqué les enseignements tirés, notamment l'importance de l'accessibilité, de la représentation, de la participation et de l'intersectionnalité dans le processus de justice transitionnelle. Elle a également mentionné les défis, tels que la volonté politique, les contraintes de ressources et la marginalisation des enfants et des jeunes, mais a également reconnu de nouvelles approches, telles que l'utilisation de l'art et des mouvements de jeunesse comme moyens d'aborder les traumatismes générationnels et de favoriser la réconciliation.

Mme Ndonga a déclaré qu'en réponse aux violences post-électorales, la jeunesse kenyane a adopté des approches novatrices pour promouvoir la guérison et la réconciliation. Ils se sont tournés vers diverses formes d'art, notamment le théâtre, la musique, la parole et les arts visuels, pour exprimer leurs expériences et leurs émotions liées à la violence.

En outre, les jeunes ont pris l'initiative d'organiser des dialogues communautaires qui abordent les divisions ethniques et encouragent les conversations intergénérationnelles, remettant en cause les stéréotypes et promouvant la compréhension.³² Mme Ndonga a déclaré que les réseaux et mouvements dirigés par des jeunes, tels que le Réseau pour la justice sociale, se concentraient sur l'amélioration des relations entre les jeunes et la police, en plaidant pour le changement et la réforme. En outre, les organisations religieuses et communautaires ont joué un rôle déterminant dans l'apport d'un soutien psychosocial aux personnes touchées par un traumatisme, les jeunes participant activement à ces initiatives, contribuant ainsi au bien-être de leurs communautés et aux efforts de réconciliation.

Mme Mariam Ciesay a présenté son point de vue en tant que coordinatrice de programme pour l'Association des femmes pour l'autonomisation des femmes. Elle a souligné l'importance du rôle de chacun dans le processus de justice transitionnelle, le décrivant comme un voyage de toute une vie.

Mme Ciesay a approfondi l'importance du processus d'établissement de la vérité en tant qu'étape initiale du processus de justice transitionnelle. Elle a souligné la nécessité d'une large

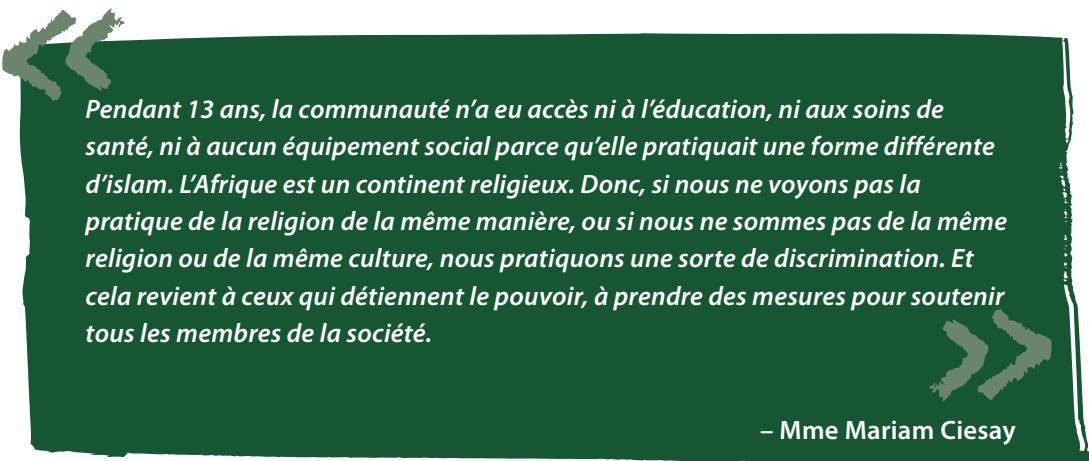


participation, en dépit de la réticence de certains à cause des insuffisances perçues des mesures de protection et de la peur de la stigmatisation.

Mme Ciesay s'est concentrée sur la participation des victimes au processus de justice transitionnelle en Gambie, en particulier au sein de la CVRR suite à son rapport final. Elle a discuté des recommandations finales du CVRR et du livre blanc du gouvernement qui constitue la position du gouvernement concernant les recommandations. Mme Ciesay a souligné l'importance d'inclure les victimes à chaque étape de la prise de décision dans les processus de justice transitionnelle, depuis les réparations jusqu'à la réconciliation, la responsabilité et la justice, afin de s'assurer que leurs voix sont entendues et leurs besoins pris en compte.

Dans un cas de figure concernant une communauté de Gambie contrainte à l'exil pendant 13 ans,³³ Mme Ciesay a souligné le manque d'accès de cette communauté aux services essentiels et la discrimination à laquelle elle est confrontée. Grâce aux interventions et au soutien de son organisation et d'autres parties prenantes, la communauté a vu son accès à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres services sociaux s'améliorer.

Mme Ciesay a souligné l'étendue des notions de diversité, d'inclusion et d'équité, ainsi que la nécessité de les envisager sous différents angles. Elle a mentionné l'existence de nombreuses politiques, mais a souligné les lacunes dans leur mise en œuvre, appelant à des actions qui reflètent les politiques et à l'inclusion des victimes dans le processus de prise de décision afin d'assurer la non-réurrence des violations.



Pendant 13 ans, la communauté n'a eu accès ni à l'éducation, ni aux soins de santé, ni à aucun équipement social parce qu'elle pratiquait une forme différente d'islam. L'Afrique est un continent religieux. Donc, si nous ne voyons pas la pratique de la religion de la même manière, ou si nous ne sommes pas de la même religion ou de la même culture, nous pratiquons une sorte de discrimination. Et cela revient à ceux qui détiennent le pouvoir, à prendre des mesures pour soutenir tous les membres de la société.

– Mme Mariam Ciesay

Mme Ciesay a cité le fait que de nombreux membres de l'Assemblée nationale n'étaient pas au courant du contenu des recommandations du CVRR et des livres blancs du gouvernement, soulignant la nécessité de sensibiliser les personnes exerçant des fonctions publiques afin de prendre les bonnes décisions.

En conclusion, Mme Ciesay a réitéré le besoin critique de diversité, d'équité et d'inclusion dans la justice transitionnelle, et a souligné l'importance de la participation active des jeunes et du public dans la mise en œuvre des recommandations de la commission de vérité.

Dr Siphosami Malunga, directeur des programmes de l'*Open Society Foundation – Bureau Afrique*, a commencé sa présentation en faisant référence au discours principal de M. Kagoro, avec l'intention de soulever quelques réflexions provocatrices dans le même ordre d'idées. Le Dr Malunga a remis en question les récits dominants et les affirmations courantes sur la régression démocratique et le rétrécissement des espaces civiques en Afrique, en posant une question critique à l'auditoire sur les cas réels dans l'histoire où l'Afrique peut être considérée comme ayant été véritablement démocratique. Réfléchissant à l'héritage de la colonisation, il a


affirmé que le continent avait hérité de l'exploitation, de l'oppression et du racisme plutôt que des valeurs démocratiques de ses colonisateurs. Il s'est inquiété de la perpétuation de ces structures oppressives héritées par les dirigeants postcoloniaux qui, au lieu de les démanteler, semblent avoir adapté et incorporé des éléments tels que le népotisme et le tribalisme dans leur gouvernance.

M. Malunga a souligné que les dirigeants postcoloniaux, au lieu d'instaurer la démocratie, ont perpétué ces structures oppressives, remettant en question l'authenticité des processus démocratiques en place, où des élections ont été organisées mais n'ont apparemment pu être remportées par personne d'autre que les dirigeants en place. Il a remis en question l'idée que l'Afrique ait jamais eu un espace civique ouvert et a souligné l'absence de justice après l'indépendance, ce qui a conduit aux demandes actuelles de justice.

Il a mis en garde contre la nécessité d'une évaluation honnête de l'état réel du continent, en soulignant les crises en cours dans diverses régions. M. Malunga a critiqué l'utilisation de la justice transitionnelle comme moyen de forcer la paix plutôt que de transformer véritablement les sociétés. Il a déploré que la justice transitionnelle soit souvent utilisée dans un climat où les structures de la violence restent intactes. Une véritable transformation nécessite une reconfiguration du pouvoir au sein des sociétés africaines, a-t-il fait remarquer.

M. Malunga a souligné que le pouvoir est concentré entre les mains de quelques personnes qui contrôlent les ressources et exploitent la majorité. En conclusion, il a appelé à une réévaluation de la justice transitionnelle, en s'interrogeant sur la justice qui est servie, en particulier si l'on considère les disparités de classe et de richesse. Il a noté que les réponses à ces questions sont déjà présentes dans l'AUTJP. Il est donc impératif que les parties prenantes les appliquent, et il a souligné la nécessité d'aller au-delà de la recherche d'un succès minimal.

Un participant du Nigeria s'est demandé si les espaces de gouvernance africains ont jamais été démocratiques, ce qui a suscité des réflexions sur les critiques postcoloniales et la nécessité pour les Africains de se définir au-delà de l'héritage colonial. Il a déclaré que cela impliquait de creuser plus profondément dans nos traditions plutôt que de se contenter de suivre les héritages coloniaux.



Au lieu de se référer constamment à des modèles européens tels que les procès de Nuremberg et de Tokyo, nous devrions nous concentrer sur les approches traditionnelles et inclure les voix des victimes. En codifiant ces méthodes afrocentriques, nous pouvons les présenter comme des modèles de justice transitionnelle plutôt que de copier les pratiques occidentales.

– Dr Siphosami Malunga

Un autre participant a évoqué l'utilisation des communications dans les mécanismes de justice transitionnelle pour répondre à la nécessité d'inclure tout le monde et de garantir des intérêts variés.

Un autre participant a soulevé la question de la recherche des coupables, notant que de nombreux conflits découlent de décisions prises loin de l'Afrique, comme le bombardement de la Libye, en toute impunité. Il a insisté sur la nécessité d'aborder la question de l'inégalité dans le monde, en soulignant que les dirigeants africains font partie du problème, mais ne sont pas les

seuls responsables. S'attaquer aux causes profondes implique de reconnaître les influences extérieures et de se concentrer sur des solutions holistiques, a-t-il déclaré.

La participante suivante a convenu de l'importance des programmes décoloniaux, affirmant que les solutions africaines devraient être enracinées dans notre histoire et notre culture. Elle a souligné que le féminisme et le leadership des femmes ne sont pas des concepts exclusivement occidentaux, citant en exemple des leaders africains historiques tels que Cléopâtre et la reine Nzinga. Elle a insisté sur la nécessité d'embrasser notre héritage et d'adapter les aspects utiles des concepts occidentaux tout en développant nos propres systèmes judiciaires.

Une participante du Kenya a fait part de son expérience avec la Commission Vérité et Réconciliation, soulignant les défis posés par la désinformation et l'importance d'une communication précise avec les victimes et les survivants. Elle a mentionné le rôle de la communauté internationale dans le maintien de l'accès aux informations vitales et dans le soutien au processus de justice transitionnelle.

La discussion s'est terminée par un appel des participants à revoir l'AUTJP et à assumer la responsabilité de la lutte contre les injustices dans les contextes africains. L'importance de reconnaître l'impact des actions locales et la nécessité de prendre en compte les facteurs externes et internes pour parvenir à la justice a été soulignée en conclusion de la session.



13 DÉCLARATION DU FORUM

La session s'est terminée par la lecture de la déclaration finale du forum, qui souligne des points clés tels que l'importance de l'égalité des sexes, de la SMSPS et de la justice socio-économique dans la justice transitionnelle. La déclaration réitère l'appel à une approche centrée sur les victimes et à l'intégration des principes de la justice transitionnelle dans la législation nationale afin de garantir des solutions durables. Le forum a également reconnu le rôle central de la justice réparatrice et restauratrice dans le traitement des injustices historiques et a souligné la nécessité d'efforts soutenus pour mettre en œuvre l'AUTJP dans toute l'Afrique.

LA DÉCLARATION DE RABAT

7^e FORUM AFRICAIN SUR LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

GOVERNANCE INCLUSIVE ET PARTICIPATIVE, EGALITE DES SEXES ET JUSTICE SOCIO-ECONOMIQUE EN AFRIQUE

RABAT, MAROC

- L'Union africaine, en collaboration avec le Centre d'étude de la violence et de la réconciliation (CSVV) et le Conseil national des droits de l'homme (CNDH-Maroc), a organisé la septième édition du Forum africain sur la justice transitionnelle du 12 au 14 septembre 2023 à Rabat, Royaume du Maroc, en collaboration avec leurs partenaires, notamment *Impunity Watch*, ECES, et ICTJ.
- Tous les participants tiennent à exprimer leur infinie gratitude aux autorités marocaines pour avoir accepté d'accueillir ce Forum.
- Les participants souhaitent exprimer leurs sincères condoléances et leur infinie sympathie à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, ainsi qu'au gouvernement et au peuple marocains, à la suite du tragique tremblement de terre qui a frappé la ville de Marrakech et ses environs.

- Les participants reconnaissent l'interconnexion entre la justice transitionnelle, l'égalité des sexes et la justice socio-économique en Afrique, et soulignent que cette interconnexion nécessite, pour les expériences de justice transitionnelle en cours et à venir, l'adoption d'approches concertées, inclusives et transformatrices qui promeuvent la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves, l'égalité des sexes et la participation effective des femmes et des jeunes.
- Ils soulignent la centralité du genre en tant que question transversale dans les processus de justice transitionnelle, insistent sur la nécessité d'une réflexion approfondie sur les questions liées aux masculinités toxiques et réitèrent l'importance de partager les bonnes pratiques, en vue de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes en général et dans les contextes et processus nationaux de justice transitionnelle.
- Ils notent que, bien que la justice transitionnelle se soit principalement concentrée sur les violations graves des droits de l'homme, il est tout aussi essentiel de prêter attention aux questions relatives aux injustices socio-économiques, qui sont souvent les causes profondes des conflits. À cet égard, ils rappellent qu'un traitement plus soutenu de ces questions dans les processus de justice transitionnelle constituera un moyen de transformer les structures socio-économiques et, par conséquent, un moyen de prévenir la récurrence des violations et de garantir la durabilité des solutions.
- En tout état de cause, les participants ont reconnu la nécessité d'envisager désormais la justice transitionnelle selon une approche globale et holistique qui prenne en compte les défis de la démocratie, du développement et de la sécurité humaine.
- Les participants notent les opportunités offertes par l'Accord de libre-échange continental africain (ALECA) pour soutenir les processus de justice transitionnelle et la réduction des inégalités sociales. À cet égard, ils ont souligné la nécessité d'accorder une attention particulière aux droits économiques et sociaux dans les expériences actuelles et futures de justice transitionnelle.
- Les participants ont rappelé que les processus de justice transitionnelle doivent être centrés sur les victimes et donner la priorité aux réparations, y compris à la santé mentale et au soutien psychosocial.
- Ils ont exhorté l'UA et le CSVR, tout en remerciant le CNDH marocain pour son hospitalité et son accueil, à poursuivre l'organisation de cette plateforme annuelle, qui constitue une occasion idéale pour les États impliqués dans le processus de justice transitionnelle de partager leurs expériences afin de renforcer la gouvernance inclusive et participative, l'égalité entre les hommes et les femmes et la justice socio-économique en Afrique.
- Enfin, ils exhortent tous les États à poursuivre le travail de consolidation de la paix et de promotion de la démocratie et de l'État de droit.

Rabat, 14 septembre 2023

14 CÉRÉMONIE OFFICIELLE DE CLÔTURE

Mme Sarah Kasande, au nom du Centre international pour la justice transitionnelle et du Consortium de l'Initiative pour la justice transitionnelle en Afrique, a exprimé sa profonde gratitude à la Commission de l'Union africaine, au Royaume du Maroc, au Conseil national marocain des droits de l'homme et au Centre d'étude de la violence et de la réconciliation pour l'organisation de la septième édition du Forum africain sur la justice transitionnelle.

Mme Kasande a reconnu que le forum était une plateforme essentielle pour permettre des discussions multipartites, des réflexions et des échanges d'idées sur le rôle essentiel de la justice transitionnelle. Elle a souligné son rôle déterminant dans la conception d'un avenir pour l'Afrique marqué par une gouvernance inclusive, l'égalité des sexes et la justice socio-économique. Elle a réitéré ses remerciements au Royaume du Maroc pour son hospitalité exemplaire et a exprimé sa sympathie et sa solidarité à la suite du tragique tremblement de terre.

Mme Kasande a évoqué les discussions riches et approfondies qui ont eu lieu au cours des trois jours sur diverses questions continentales, et a salué la collaboration à l'échelle du continent pour le rôle qu'elle a joué dans l'évolution de la justice transitionnelle en Afrique.

Mme Kasande a souligné le cadre solide fourni par l'AUTJP, qui garantit que les initiatives de justice transitionnelle sont adaptées au contexte et à l'histoire de l'Afrique. Elle a souligné la nécessité de traiter l'héritage des conflits et des abus passés en Afrique dans une perspective globale qui inclut les dimensions mondiales, régionales et locales ; de s'attaquer aux inégalités socio-économiques criantes comme fondement de la construction d'une Afrique juste et équitable, et de s'attaquer au rôle du secteur privé et des sociétés multinationales étrangères dans la poursuite des conflits et la corruption de la gouvernance sur le continent. M. Kasande a appelé la Commission de l'Union Africaine et tous les États Membres à redoubler d'efforts pour obtenir la ratification du Protocole de Malabo, soulignant son importance dans la mesure où il élargit la compétence de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme pour y inclure la responsabilité des crimes commis par des acteurs du monde des affaires.

M. David Taylor, chef de mission à *Impunity Watch*, a adressé ses remerciements les plus sincères à toutes les parties prenantes, reconnaissant que le succès du forum était le fruit d'un effort collectif. Il a noté que le forum avait suscité la réflexion, mobilisé pour une action collective et souligné l'importance des efforts collectifs pour relever les défis auxquels le continent est confronté.

M. Taylor a qualifié les discussions des trois jours du forum de perspicaces et a encouragé chacun à appliquer les connaissances acquises pour relever les défis en utilisant la justice transitionnelle comme outil de transformation.

Mme Annah Moyo, directrice exécutive du Centre d'étude de la violence et de la réconciliation, a exprimé sa profonde gratitude à la Commission de l'Union Africaine, au Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité, au CNDH Maroc et au Royaume du Maroc pour leur collaboration dans l'organisation de la 7^{ème} édition du Forum africain sur la justice transitionnelle, qui a été couronnée de succès.

Mme Moyo a noté que les objectifs fixés pour le forum ont été atteints et que le forum a servi de plateforme pour susciter la réflexion, mobiliser l'action collective et souligner l'importance des efforts collectifs pour relever les défis continentaux.

Elle a exprimé sa gratitude à ceux qui ont travaillé dans l'ombre, notamment les interprètes, les équipes logistiques et techniques, les panélistes et les coordinateurs qui ont partagé leur expertise et leurs expériences pour assurer un dialogue à l'échelle du continent qui a transcendé les barrières linguistiques. Mme Moyo a également salué le rôle important joué par l'Union Européenne, *Impunity Watch*, le ministère néerlandais des affaires étrangères, ECES et le ministère italien des affaires étrangères, ainsi que par d'autres bailleurs de fonds, qui ont rendu l'événement possible.

Mme Patience Chiradza, directrice de la gouvernance et de la prévention des conflits au département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité de la Commission de l'Union africaine, a exprimé sa gratitude, au nom de la Commission et du département, à tous les participants au Forum africain sur la justice transitionnelle.

Mme Chiradza a souligné que les trois derniers jours avaient été à la fois instructifs et gratifiants, avec des présentations passionnées et stimulantes, qui ont favorisé un engagement et des discussions constructifs.

Mme Chiradza a salué la participation active et les propositions perspicaces de tous les participants, qui ont considérablement enrichi les discussions. Elle a réfléchi à la responsabilité partagée pour la paix et la stabilité du continent et a souligné la nécessité de poursuivre les nobles objectifs de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, en tant qu'entreprise collective. Elle a noté que les contributions apportées au cours du Forum étaient inestimables et guideraient à l'avenir l'engagement de l'Union Africaine auprès des décideurs politiques, des États membres et des partenaires de développement.

Mme Amina Bouayach, *présidente du CNDH Maroc*, au nom des peuples de la région, a exprimé sa profonde gratitude pour le soutien et la solidarité inébranlables des participants au Forum. Elle a souligné l'unité évidente dans l'histoire partagée et la force des luttes collectives. Elle a exprimé sa profonde gratitude, notant que les discussions au cours des trois jours ont souligné l'importance du Forum et son immense valeur dans l'amélioration des interventions et de la pratique de la justice transitionnelle sur le continent.

Elle a noté que l'engagement en faveur de la justice transitionnelle et de la paix est inébranlable. Tout en reconnaissant les défis, elle a également exprimé sa détermination à poursuivre une voie juste et inclusive pour le continent africain.

Elle a mis l'accent sur la dynamique politique et sociale en cours sur le continent, avec une vision commune pour passer de sociétés marquées par les conflits à des sociétés enracinées dans la vérité, la justice et la réconciliation. Elle a noté que ce parcours est complexe, mais a exprimé son optimisme quant à la possibilité d'atteindre les objectifs grâce à une prise de conscience collective, à la communication et au dévouement.

En conclusion, elle a exprimé l'espoir que le Forum continue à servir de véritable plateforme pour le partage de connaissances et d'expériences, la mise en réseau, le dialogue et la coopération en matière de justice transitionnelle en Afrique. Le Forum sur la justice transitionnelle, a-t-elle observé, a un énorme potentiel pour façonner l'avenir de l'Afrique en garantissant la justice, l'équité et la durabilité.

15 RECOMMANDATIONS ISSUES DES DÉBATS D'EXPERTS

15.1 Recommandations pour l'Union Africaine (UA)

1. Promouvoir et soutenir les États membres dans la mise en œuvre de l'AUTJP.
2. Donner la priorité à la justice socio-économique, à la gouvernance et au commerce dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine.
3. Promouvoir l'AUTJP en tant que cadre d'orientation pour les initiatives de justice transitionnelle sur l'ensemble du continent.
4. Reconnaître la responsabilité partagée d'assurer la paix et la stabilité du continent conformément à l'Agenda 2063.a
5. Mettre en place et renforcer les systèmes de surveillance et d'alerte précoce afin de détecter les conflits transfrontaliers potentiels et d'y répondre de manière proactive.
6. Collaborer au niveau régional pour traiter la nature interconnectée de nombreux conflits africains et trouver des solutions communes.
7. Donner la priorité à l'égalité entre les hommes et les femmes dans la conception de l'avenir de l'Afrique, en s'attaquant à la violence sexiste, à la discrimination et à d'autres problèmes sexospécifiques dans le cadre de processus de justice transitionnelle globaux.
8. Aborder et atténuer les défis posés par les sociétés multinationales grâce à des cadres politiques solides.

15.2 Recommandations pour les États et les gouvernements

9. Veiller à ce que les politiques nationales s'alignent sur l'AUTJP en abordant les questions de justice, de réconciliation et de guérison.
10. Impliquer activement les victimes dans les processus de justice transitionnelle, ce qui implique de les associer à chaque étape de la prise de décision.
11. Mettre en place des mécanismes pour remédier aux injustices historiques et garantir des réparations aux victimes.
12. Veiller à ce que les processus de justice transitionnelle traitent de manière exhaustive les injustices socio-économiques, en mettant l'accent sur le rôle du secteur privé.
13. Développer des mécanismes pour traiter les conflits transfrontaliers, en particulier ceux qui ont des racines historiques.

14. Soutenir les organisations dirigées par des femmes, telles que l'Association des femmes pour l'autonomisation des femmes, et collaborer avec elles, en reconnaissant leur rôle déterminant dans la sensibilisation, la défense des droits des femmes et l'apport du soutien nécessaire aux processus de justice transitionnelle.
15. Établir un ordre de priorité pour la mise en œuvre des recommandations de JT.
16. Reconnaître et souligner le rôle central des femmes dans les processus de justice transitionnelle, en veillant à ce qu'elles participent activement à toutes les étapes, de l'établissement de la vérité à la prise de décision.
17. Impliquer activement les jeunes dans la mise en œuvre de la justice transitionnelle.
18. Aborder l'héritage des conflits et des abus passés dans une perspective globale incluant les dimensions mondiales, régionales et locales.
19. Intensifier les efforts pour obtenir la ratification du Protocole de Malabo par tous les États africains.
20. S'attaquer aux inégalités socio-économiques comme fondement de la construction d'une Afrique juste et équitable.
21. Répondre aux défis particuliers auxquels sont confrontées les femmes dans les situations d'après-conflit, notamment la stigmatisation, le manque d'accès aux services essentiels et la discrimination, par des interventions ciblées et des mécanismes de soutien.
22. S'attaquer au rôle du secteur privé et des multinationales étrangères dans la poursuite des conflits et la corruption de la gouvernance.
23. Garantir l'accessibilité, la représentation, la participation et l'intersectionnalité dans les processus de justice transitionnelle.
24. Adopter des approches innovantes pour encourager la participation des jeunes à la justice transitionnelle.
25. Sensibiliser les fonctionnaires au processus JT et à leurs recommandations pour une meilleure prise de décision.
26. Renforcer les mesures de sécurité aux frontières afin d'empêcher les mouvements de groupes armés et la circulation illégale d'armes à travers les frontières.
27. Impliquer les communautés locales vivant le long des zones frontalières dans les efforts de consolidation de la paix, en reconnaissant leur précieuse contribution à l'élaboration de solutions potentielles.

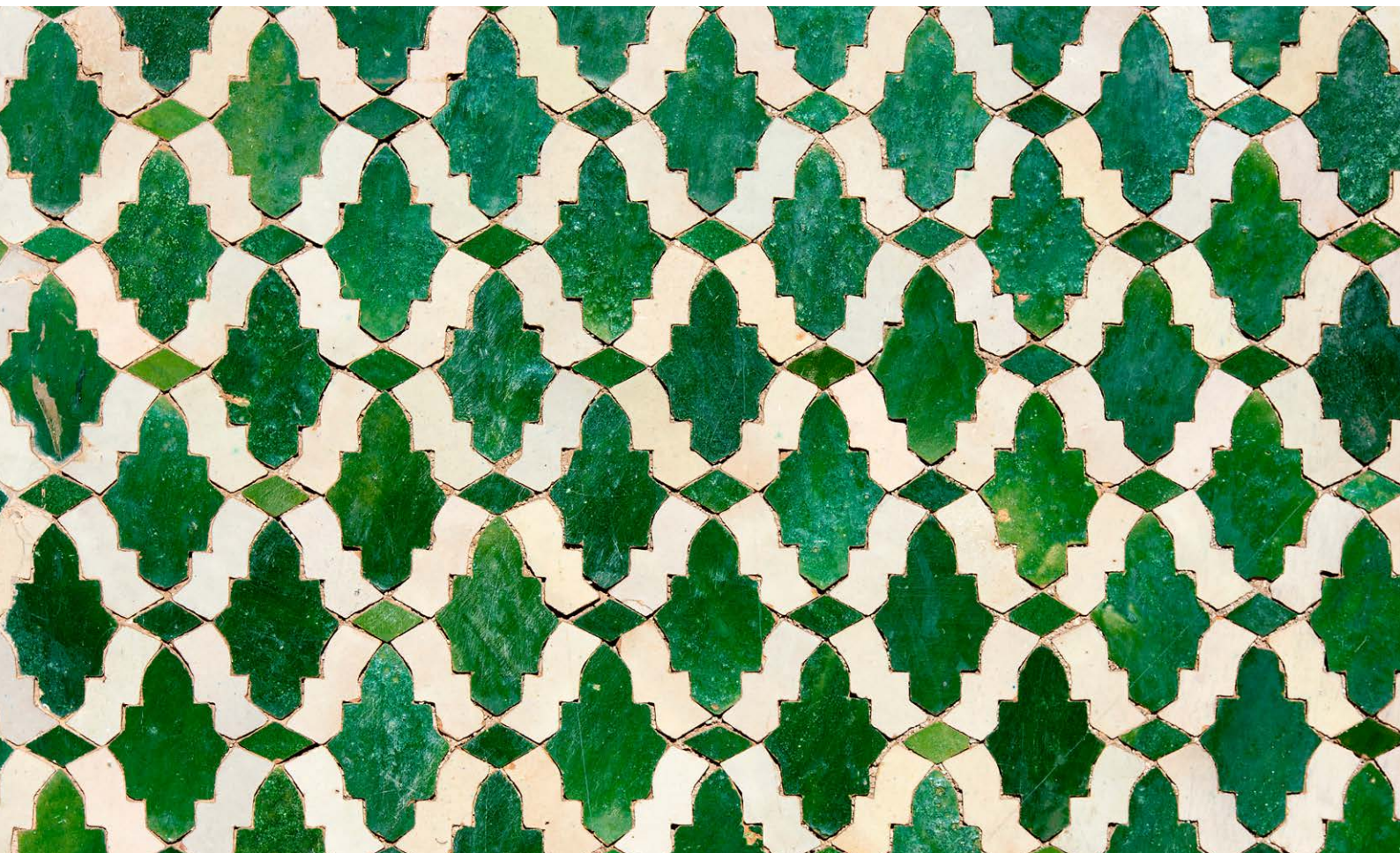
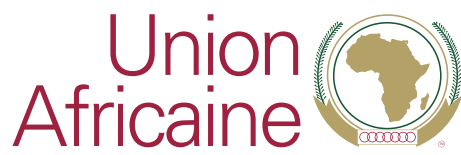
15.3 Recommandations pour les organisations de la société civile (OSC)

28. S'engager dans des actions de plaidoyer pour garantir que les mécanismes de justice transitionnelle soient inclusifs, en particulier pour les groupes marginalisés, y compris les femmes et les enfants.
29. Plaider pour l'intégration des crimes économiques dans les mécanismes de justice transitionnelle, en tenant les sociétés et les entreprises pour responsables des profits qu'elles tirent des conflits.
30. Collaborer avec les parties prenantes, y compris les acteurs étatiques et l'UA, pour traiter les questions de justice, de réconciliation et d'apaisement.
31. Plaider pour la mise en œuvre de la ZLECAf afin de faire progresser la justice socio-économique et la gouvernance.
32. Procéder à une évaluation honnête de l'histoire du continent et de l'héritage de la colonisation afin de résoudre les problèmes structurels.
33. Réévaluer la justice transitionnelle, en se demandant à qui sert la justice, surtout si l'on tient compte des disparités de classe et de richesse.

16 Notes de fin

- 1 Meredith, M. (2014). *The Fortunes of Africa : 5000-Year History of Wealth, Greed, and Endeavor*. Londres : Simon & Schuster. (Chapitre 2).
- 2 Meredith, M. (2005). *The State of Africa : A History of the Continent Since Independence*. Londres : Free Press.
- 3 Nkurumah, K (1963). *Africa Must Unite*. Frederick A. Praeger Publisher, New York.
- 4 Nyerere, J. (1967). *Education for Self-Reliance*. Imprimeur du gouvernement.
- 5 Piketty, T. (2014). *Capital in the Twenty-First Century*. Harvard University Press.
- 6 Stiglitz, J. E. (2002). *Globalization and Its Discontents*. W. W. Norton & Company.
- 7 Union africaine. (n.d.). *Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons*. Union africaine, https://au.int/Agenda2063/popular_version
- 8 Voir https://au.int/sites/default/files/documents/36541-doc-au_tj_policy_eng_web.pdf
- 9 La loi de 2017 sur la vérité, la réconciliation et les réparations [Truth, Reconciliation and Reparations Act 2017] à l'adresse suivante : <https://www.moj.gm/downloads>
- 10 Le rapport de la CVRR en 16 volumes peut être consulté sur le site web du ministère de la justice à l'adresse suivante : <https://www.moj.gm/downloads>
- 11 <https://www.moj.gm/news/e8263cf3-b36b-11ed-8b02-025103a708b7>
- 12 The Gambia Security Sector reform Strategy [Stratégie de réforme du secteur de la sécurité en Gambie], à l'adresse : <https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/GMB/SSR%20STRATEGY%20FINAL-%20Monday%2027%20April.pdf>
- 13 *Confronting past atrocities : A critical analysis of the defunct Ethiopian Reconciliation Commission* [Confrontation avec les atrocités du passé : Une analyse critique de la défunte Commission de réconciliation éthiopienne], à l'adresse : <https://law.uwc.ac.za/images/stories/ldd/2022-3-teshome.pdf>
- 14 Muradu Abdo (2020), "Ethiopia's Ongoing Criminal Justice Reform : Modus Operandi, Methodology and Observations", 14 *Mizan Law Review* 2 : 341-356, à l'adresse : http://repository.smuc.edu.et/bitstream/123456789/6616/1/Mizan%20LR_14%282%29%20_Dec_2020-187-202.pdf
- 15 Site web de la Commission de dialogue éthiopienne, à l'adresse suivante : https://ethiondc.org.et/?page_id=17&lang=en#
- 16 <https://www.hrw.org/news/2022/08/18/south-sudan-use-peace-deal-extension-reforms>
- 17 Voir Mécanismes de justice transitionnelle dans le rapport de la conférence sur le Sud-Soudan, 15 – 17 mai - 2023 ; à l'adresse https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2023-07/south_sudan_transitional_justice_mechanisms_conference_report_15_-_17_may_2023_0.pdf
- 18 Wakonye, M., Osho, G. et Anucha, H. (2011). *The Impact Of Oil And Gas Production On the Nigerian Economy : A Rural Sector Econometric Model* [L'impact de la production de pétrole et de gaz sur l'économie nigériane : Un modèle économétrique du secteur rural.]

- 19 Le Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation, officiellement appelé FemWise-Africa, est un mécanisme subsidiaire du Groupe des Sages, l'un des piliers critiques de l'Architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine (APSA). FemWise-Africa a été officiellement créé par une décision de la Conférence des chefs d'État de l'UA (Sommet de l'UA) le 4 juillet 2017.
- 20 La ZLECAf est l'un des projets phares de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. Il s'agit d'un accord commercial très ambitieux, dont le champ d'application est très large et qui couvre des domaines essentiels de l'économie africaine, tels que le commerce numérique et la protection des investissements, entre autres. En éliminant les obstacles au commerce en Afrique, l'objectif de la ZLECAf est de stimuler de manière significative le commerce intra-africain, en particulier le commerce de la production à valeur ajoutée et le commerce dans tous les secteurs de l'économie africaine.
- 21 Odey, Gregory A., "The Ogoni Uprising in Nigeria : the Niger-Delta Crisis and its Impact on Nigeria's Unity, 1980-1999" (2021). *Thèses et mémoires électroniques*. Document 3973. <https://dc.etsu.edu/etd/3973>
- 22 Voir <https://www.csvr.org.za/youth-perspectives-on-gender-and-masculinities-in-burundi-the-drc-mali-and-south-sudan-promoting-effective-tj-policies-in-africa/>
- 23 Le programme frontalier de l'Union africaine a été créé en 2007 dans le cadre des efforts déployés par l'Union africaine pour renforcer les capacités structurelles de prévention des conflits de ses États membres. L'objectif principal de l'AUBP est la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité par la délimitation et la démarcation des frontières, la coopération transfrontalière et le renforcement des capacités. Le programme frontalier de l'Union africaine offre une plateforme pour la résolution négociée des différends frontaliers et la promotion de l'intégration régionale et continentale par le biais de la coopération transfrontalière.
- 24 Voir l'étude sur les opportunités offertes par la ZLECAf aux femmes dans le commerce informel et transfrontalier, à l'adresse https://au.int/sites/default/files/documents/41579-doc-STUDY_ON_OPPORTUNITIES_IN_THE_AFCFTA_FOR_WOMEN_IN_INFORMAL_AND_CROSS-BORDER_TRADE.pdf.
- 25 Le 4 août 2023 Le programme Femmes africaines pour la justice transitionnelle (AW4TJ) a été officiellement lancé en tant que plateforme continentale à la suite de la session inaugurale de formation et de création de réseaux pour les femmes dans le domaine de la justice transitionnelle.
- 26 La résolution du Conseil de sécurité (S/RES/1325) sur les femmes, la paix et la sécurité, adoptée le 31 octobre 2000, réaffirme le rôle des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, les négociations de paix, la consolidation et le maintien de la paix, les interventions humanitaires et la reconstruction après les conflits. Elle souligne l'importance de leur participation sur un pied d'égalité et de leur pleine implication dans tous les efforts de maintien et de promotion de la paix et de la sécurité.
- 27 Voir le rapport final de la Commission vérité et réconciliation du Liberia, vol. 3, annexe 12, à l'adresse suivante : https://www.trcof Liberia.org/resources/reports/final/volume-three-12_layout-1.pdf.
- 28 Voir Matross, C. (2023) Mental Health and Psychosocial Support : A Core Component of Transitional Justice, à l'adresse <https://atjhub.csvr.org.za/mental-health-and-psychosocial-support-a-core-component-of-transitional-justice/>
- 29 Voir l'article de la BBC : Remembering Nigeria's Biafra war that many prefer to forget [Se souvenir de la guerre du Biafra au Nigeria que beaucoup préfèrent oublier] ; sur <https://www.bbc.com/news/world-africa-51094093>
- 30 Voir Civil Society and Transitional Justice In The Gambia; à l'adresse : <https://www.csvr.org.za/civil-society-and-transitional-justice-in-the-gambia/>
- 31 Après les élections violentes de décembre 2007, l'UA a servi de médiateur pour un accord qui a abouti à l'accord national de 2008 et à la création de la CIPEV et de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation. Voir <https://atjhub.csvr.org.za/kenya/>
- 32 Voir <https://www.matharesocialjustice.org/>
- 33 Kerr Mot Hali Victims seek more than just monetary reparations [Les victimes de Hali demandent plus que des réparations pécuniaires] : <https://www.thevictimsbantaba.org/kerr-mot-hali-victims-seek-more-than-just-monetary-reparations/>



Ce projet est financé par l'Union européenne

